

quartiers2030

Contrat de ville 2024 -2030 Dracénie Provence Verdon agglomération

Références

- Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Circulaire du 3 avril 2023 relative aux nouveaux contrats de ville « Engagements quartiers 2030 »
- Circulaire du 15 mai 2023 relative à la concertation citoyenne
- Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030
- Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023
- Décrets N° 2023-1312 et 2023-1314 du 28/12/2023 relatifs à la nouvelle géographie prioritaire
- Instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements quartiers 2030 »

Les quartiers prioritaires de Draguignan et du Muy

QN08302M Centre ville de Draguignan

QN08303M Les Collettes

QN08304M Centre ville du Muy

Table des matières

Glossaire	3
Préambule	4
Le contexte national	4
Présentation du territoire et de la nouvelle géographie prioritaire	5
Les priorités et évolution du nouveau Contrat de ville	8
L'articulation du Contrat de ville avec les dispositifs de droit commun.....	9
Une logique de co-construction et d'élaboration du contrat de ville avec les habitants et les acteurs locaux du territoire	11
Les éléments clés du diagnostic partagé et les enjeux pour le territoire.....	14
Le bilan de la mise en œuvre du précédent contrat.....	14
Le portrait des quartiers prioritaires	
Les perspectives identifiées pour Dracénie Provence Verdon agglomération.....	24
Les perspectives identifiées à l'échelle de chaque quartier	26
Le plan d'action du Contrat « Engagements Quartiers 2030 »	28
Présentation des 5 axes d'intervention et des grandes orientations stratégiques	28
La déclinaison des objectifs opérationnels à l'échelle des quartiers	29
La gouvernance, le pilotage, la mise en œuvre et l'évaluation du Contrat de ville.....	40
La gouvernance, le pilotage et les modalités d'évaluation du Contrat de ville.....	40
La programmation pluriannuelle	42
La mise en œuvre de la TFPB.....	42
La potentielle mobilisation des acteurs privés	43
La participation citoyenne.....	44
Les engagements des signataires du Contrat de ville	45

Annexes

- 1- Fiches actions par quartier
- 2- Conventions et le protocole de la TFPB
- 3- Conventions justice / bailleurs
- 4- Modèle de fiche d'évaluation et de synthèse
- 5- Liste des référents par signataires
- 6- Indicateurs de suivi et évaluation : fiches territoire INSEE
- 7- Liste des rues des QPV
- 8- Délibérations des communes de Draguignan et du Muy pour la signature "EQ2030"
- 9- Evaluation du Contrat de ville 2015-2023.

Glossaire

ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

CISPD : Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

CIV : Comité interministériel de la ville

CLSPD : Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

CNAF : Caisse nationale des allocations familiales

CPO : Conventions pluriannuelles d'objectif

CRTE : Contrat de relance et de transition écologique

CTG : Convention territoriale globale

DPVa : Dracénie Provence Verdon Agglomération

FLE : Français langue étrangère

GUSP : Gestion urbaine et sociale de proximité

OPAH- RU : Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain

PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

PDALHPD : Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

PDIE : Projet départemental d'insertion vers l'emploi

PLH : Plan local de l'habitat

PRAPS : Programme régional d'accès à la prévention et aux soins

QPV : Quartier politique de la ville

QVA : Quartier en veille active

SPIE : Service public de l'insertion et de l'emploi

TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties

Préambule

Le contexte national

La rédaction du nouveau Contrat de ville de DPVa s'inscrit dans un **contexte national de refonte de la Politique de la ville**. Les contours de la nouvelle génération de contrats se sont dessinés progressivement tout au long de l'année 2023 et au début de l'année 2024 au travers de plusieurs textes précisant **la définition et les attendus** de la nouvelle géographie prioritaire, de ses principes d'actions et de sa gouvernance :

- Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Circulaire du 3 avril 2023 relative aux nouveaux contrats de ville « Quartiers 2030 »
- Circulaire du 15 mai 2023 relative à la concertation citoyenne
- Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030
- Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023
- Décrets N° 2023-1312 et 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les modalités particulières de détermination
- Instruction du 4 janvier 2023 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030.

Annoncée en avril 2023, la nouvelle contractualisation repose sur **trois principes** : un « zonage actualisé », une « participation citoyenne ravivée », une « contractualisation resserrée ».

La **circulaire du 31 août 2023** relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 est venue en préciser le contour :

- **Un principe d'articulation renforcée du Contrat de ville avec les stratégies locales et nationales**, notamment les Contrats de relance et transition écologique et les Pactes Locaux des Solidarités signés par l'Etat, les Départements et Métropoles ;
- L'inscription d'un **volet investissement** au sein du Contrat de Ville - notamment pour financer des projets émanant de la concertation citoyenne - et la possibilité de s'appuyer sur la mobilisation des dotations de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités et leurs groupements, mais également des acteurs privés pour alimenter ce volet ;
- Une articulation entre un volet « socle » dédié aux thématiques transversales à l'échelle des intercommunalités et une **partie dédiée aux projets spécifiques de chaque quartier** ;
- La possibilité de mobiliser une partie des crédits BOP 147 (2,5% maximum de l'enveloppe départementale, sous conditions, **pour des projets en dehors des QPV et sur des zones de fragilités dites « poches de pauvreté »** (notamment celles qui n'atteignent pas le seuil de 1.000 habitants) ;
- Un **objectif de 50% de conventions conclues en CPO**, notamment pour les actions relevant des Programmes de Réussite Educative ou portées par les associations locales ;
- Une attention à l'anticipation de **l'évaluation du contrat** sur les volets qualitatifs et quantitatifs et à la bonne communication autour des subventions versées par l'Etat.

Le plein emploi, la transition notamment écologique et énergétique, l'accès facilité aux services publics notamment santé, droit, sport, culture, la tranquillité publique seront des axes forts.

Le développement du plein emploi est pensé à travers des initiatives de **sécurisation des parcours professionnels et de formation**, de **soutien aux associations**, d'une **mobilisation accrue des entreprises et acteurs privés**. Il s'appuie également sur une stratégie d'**encouragement des initiatives entrepreneuriales**, notamment via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » et en confortant les dispositifs déjà en place.

Nouveauté des contrats de ville, le volet transition écologique s'appuie notamment sur le **doublage de la part du fonds vert investi dans les QPV**, sur le renforcement des **opérations de rénovation des écoles et des logements** et sur le déploiement des **mobilités douces et durables**.

C'est un objectif d'égal accès aux services publics, à chaque âge de la vie, qui a également été présenté. Les mesures qui y concourent favorisent **l'accueil du jeune enfant et l'accompagnement des personnes âgées**, la **réussite éducative**, la **proximité renforcée des lieux de vie et de service, ou encore l'accès facilité à la santé, aux soins, à la culture et au sport**. Le déploiement de **forces d'action républicaines** et l'augmentation de la présence policière sur la voie publique devront permettre de garantir la sécurité des habitants et la tranquillité publique sur les quartiers.

Enfin, pour une politique de la ville renouvelée, le CIV a réaffirmé **l'objectif central de la déconcentration de la pauvreté dans les quartiers et du renforcement de la mixité sociale** dans les logements. Il a rappelé l'ambition d'une **plus grande opérationnalité des contrats de ville grâce à des projets co-construits avec les habitants**.

Le Plan « Quartiers 2030 » a ainsi pour vocation de construire avec les habitants et les acteurs locaux des quartiers plus sûrs, orientés vers le plein emploi, favorisant les solidarités et inscrits pleinement dans la transition écologique. Ces quatre thématiques en constituent le socle commun, à ajuster selon les singularités territoriales propres à chaque quartier prioritaire.

Tenu à Chanteloup-les-Vignes le 27 octobre 2023, sous l'autorité de la Première Ministre Elisabeth Borne, en présence du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, Christophe Béchu, ainsi que de la secrétaire d'Etat chargée de la Citoyenneté et de la Ville, Sabrina Agresti-Roubache, le **Comité Interministériel des Villes (CIV)** a permis à l'Etat de confirmer les moyens alloués à la politique de la ville, de **réaffirmer l'objectif majeur de mobilisation du droit commun** et de présenter les nouvelles mesures en faveur des quartiers, orientées autour de la transition écologique, du plein emploi, des services publics et d'une politique de la ville renouvelée.

Présentation du territoire et de la nouvelle géographie prioritaire

L'année 2023 marque l'échéance des Contrats de Ville 2015-2020 – prorogés jusqu'en 2022 puis jusque fin 2023.

La démarche « Engagements Quartiers 2030 » qui s'est mise en œuvre a pour objectif de s'adapter aux évolutions des territoires en s'appuyant sur une **nouvelle géographie prioritaire**.

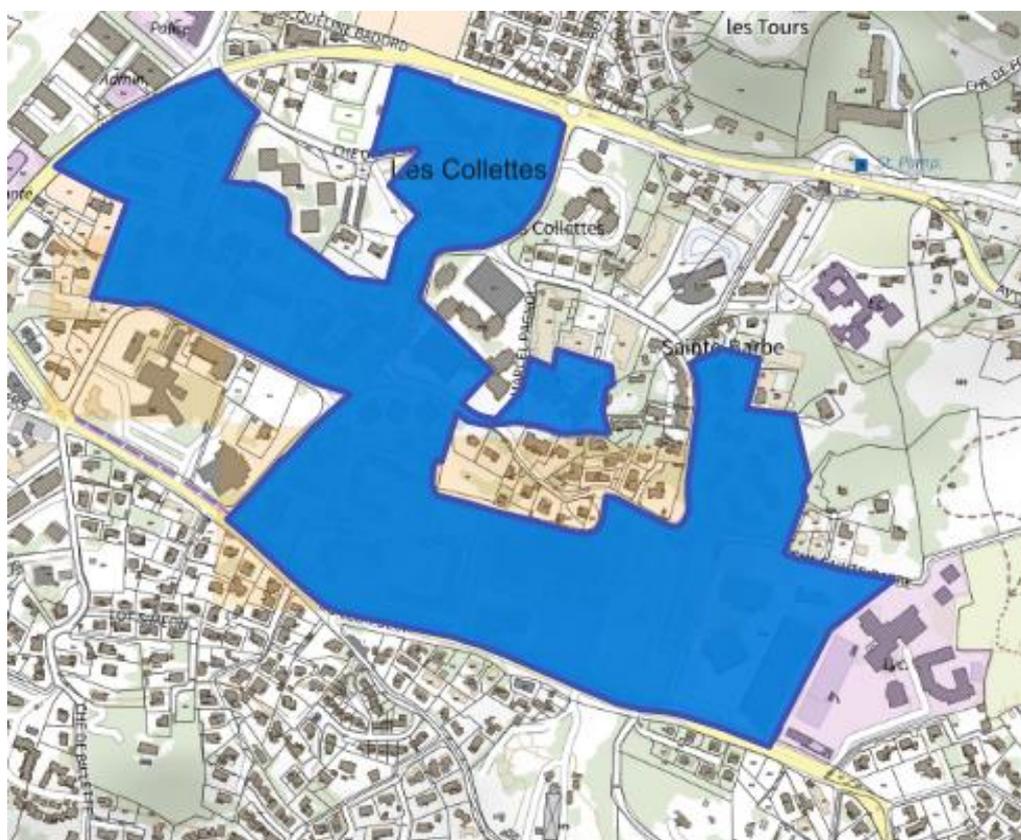
Depuis 2015, la Dracénie compte 3 quartiers prioritaires de la politique de la ville, répartis sur deux communes : les Collettes et le Centre Ancien de Draguignan, et le centre-ville du Muy.

Ces 3 quartiers regroupaient 7 789 habitants en 2018, soit 7,1% de la population intercommunale, et présentent des signes de vulnérabilité plus importants que le reste de l'agglomération.

Dracénie Provence Verdon agglomération - 3 quartiers	Les Collettes (Draguignan)	Centre Ancien (Draguignan)	Centre ville (Muy)
Nombre d'habitants	2 572	3 894	1 323
Evolution annuelle moyenne de la population 2013-2018	+4,9%	-9,9%	-17,3%
Indice de jeunesse (2018)	2,8	1,4	1,6
Proportion de logements sociaux	79,1%	12,1%	14,4%
Médiane des revenus disponibles (2018)	1.180€/mois/unité de consommation	1.172€/mois/unité de consommation	1.093€/mois/unité de consommation
Taux de pauvreté (2022)	38,4%	42,8%	52,3%
Taux de chômage (2018)	22,1%	33,2%	30,9%

Le nouveau Contrat de ville couvre ces 3 quartiers, dont les périmètres ont fait l'objet d'une actualisation, basée sur la mise à jour par l'INSEE des données sur les revenus et la population datant de 2019. Les cartes ci-après présentent les nouveaux périmètres ajustés. Il est également à noter que certains quartiers, tel le centre-ville du Muy, ont connu une évolution en termes de logements sociaux avec la construction d'un nouveau parc de logements. Si celui-ci est de nature à faire évoluer les proportions, sa livraison récente ne se reflète pas dans les statistiques.

QPV Les Collettes de Draguignan



Les évolutions des nouveaux contrats de ville

La nouvelle contractualisation constitue le cadre de déploiement de stratégies territorialisées permettant de répondre aux enjeux identifiés à l'échelle de chaque territoire, en lien étroit avec les habitants.

Les évolutions du nouveau contrat de ville :

- une mise à jour de la géographie prioritaire avec la notion de poche de pauvreté et la fin des quartiers en veille active,
- une consultation citoyenne réalisée avant même l'élaboration des nouveaux contrats pour recueillir la parole des habitants, qui sera poursuivie tout au long de la vie des contrats de ville,
- des priorités et des projets de quartiers qui remplacent les 3 piliers : emploi, habitat et cadre de vie et cohésions sociale,
- une meilleure articulation avec le droit commun (action cœur de ville, petites villes de demain), et les autres dispositifs (programme de réussite éducative, cités éducatives et cités de l'emploi, FIPDR, liens renforcés avec les bailleurs sociaux dans le cadre de la TFPB),
- une participation active de l'ensemble des collectivités, le maire doit être au cœur de l'élaboration des contrats de ville, rechercher la signature des départements et des régions,
- la sécurisation des financements aux associations avec les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO).

Les priorités du Contrat de ville

Le contexte national invite donc à **repenser une stratégie en direction des quartiers prioritaires dans un contexte de transition** fortement bouleversé par la crise sanitaire, sociale et environnementale. Ces quartiers jouent parfois encore un rôle d'accueil de population à faible ressources et les réalités économiques et sociales y restent difficiles, contribuant à y faire de la politique de la ville un enjeu stratégique majeur pour DPVa.

La signature d'un nouveau Contrat de Ville 2024-2030 est une opportunité de tirer les leçons de 40 ans de politique de la Ville. Le contrat de ville précédent a été un outil essentiel pour faire vivre une action publique de proximité et soutenir les projets des acteurs publics et des associations sur les quartiers. Il a pu néanmoins montré quelques limites dont il s'agit de tenir compte pour ce nouveau contrat.

Cette nouvelle ambition pour les territoires prioritaires prend ainsi forme au travers d'une nouvelle approche pour une réponse au plus près des besoins des habitants :

- Un **meilleur partage des rôles, compétences et dispositifs** portés par chacun des partenaires et une plus grande synergie dans la conduite des projets et la gouvernance des dispositifs ;
- Une **vision stratégique** à l'échelle communautaire **et une déclinaison opérationnelle à l'échelle des quartiers**, permettant de prendre en compte leurs caractéristiques spécifiques et de proposer des réponses adaptées ;
- Une **optimisation et une harmonisation renforcée entre les dispositifs de soutien en direction des quartiers prioritaires et les moyens du droit commun** déployés sur le territoire (assouplissement du fonctionnement de l'appel à projets, mobilisation

de financements privés, articulation renforcée entre le Contrat de Ville les programmes et dispositifs Action Cœur de Ville, Petite Ville de Demain et OPAH-RU, etc.) ;

- Un **soutien repensé aux acteurs associatifs** : multiplication des espaces d'échange, développement du soutien pluriannuel... ;
- Une **logique « d'aller-vers »** davantage coordonnée entre les partenaires et adaptée au profit des habitants des quartiers pour capter les publics les plus isolés ;
- Un **engagement citoyen renouvelé** pour proposer et accompagner l'émergence et l'élaboration de projets.

C'est dans cette approche qu'ont été conduits les travaux de l'évaluation du précédent Contrat de ville et de préparation de la nouvelle contractualisation.

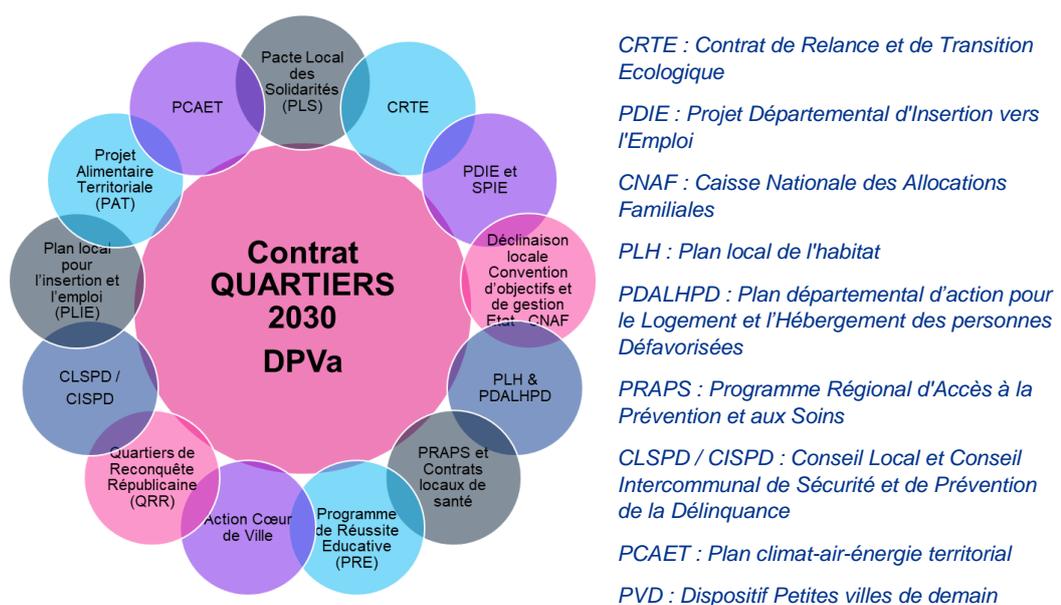
L'articulation du Contrat de ville avec les dispositifs de droit commun

Les Contrats de ville sont appelés à structurer le déploiement sur les quartiers des différentes stratégies et dispositifs qui relèvent de ses thématiques et champs d'intervention, en articulation avec les dispositifs de droit commun. La **circulaire du 31 août 2023** relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 est venue en préciser le contour de ces documents, et insiste notamment sur le principe d'articulation du Contrat de ville avec les stratégies locales et nationales, en particulier les Contrats de relance et transition écologique et les Pactes Locaux des Solidarités signés par l'Etat, les Départements et les Métropoles.

Il s'agit d'articuler dans le champ de la politique de la ville, les dispositifs portés par l'Etat et ses opérateurs et ceux portés par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Cet enjeu d'articulation est d'autant plus prégnant que ces dispositifs et politiques concernent des publics rencontrant des difficultés systémiques, au niveau de leur insertion socio professionnelle, dans leur accès aux droits et dans un objectif plus général de prévention et sortie de la pauvreté.

A ce titre, une articulation forte avec les autres cadres d'intervention, et notamment avec la mise en place de France Travail est attendue.



Dans les 3 quartiers prioritaires de DPVa, plusieurs dispositifs, aménagements et actions locales ou nationales ont été mis en place dans le cadre des différentes mandatures.

En matière d'urbanisme, les opérations ci-dessus illustrent les politiques incitatives pour contribuer au réaménagement des quartiers. Elles contribuent à améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants aux côtés des interventions de la politique de la ville. Dans le cadre de son Projet Urbain Global mis en place à partir de 2014, **Draguignan** a porté plusieurs programmes :

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (**OPAH-RU**) a été mise en place sur le **périmètre du centre-ancien de Draguignan** de 2018 à 2023. Cette opération aura permis de sensibiliser 400 propriétaires, de faire près de 650 visites et diagnostics, et 126 dossiers de travaux dont 1 960 685 € de subventions publiques. Une **convention d'intervention foncière** a été signée avec l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur prolongeant une convention préexistante. Elle a permis d'acquérir 17 immeubles ou parties d'immeubles, pour un montant de 1 832 440 €. D'autres actions déjà formalisées figureront dans le programme d'actions 2023-2026 : concession d'aménagement, restructuration d'immeubles, Opération de Restauration Immobilière ;
- La Ville a bénéficié du **programme « Action cœur de ville »** de 2018 à 2023 en faveur de la redynamisation de la ville et de son agglomération. L'État a décidé de prolonger le dispositif jusqu'en 2026 afin de finaliser, voire de renforcer les actions engagées sur la période initiale et développer de nouvelles thématiques comme l'adaptation au changement climatique, la réponse au phénomène de vieillissement de la population ou les entrées de ville.

Partenaires financeurs programme Action Cœur de Ville 2023-2026

Thématiques	Coût par thématique	VILLE	DPVa	ETAT	DEPARTEMENT	REGION	ANS	AGENCE DE L'EAU	DRAC	EUROPE	ANAH	CAF	Banque des Territoires	SAIEM de Draguignan	AUTRES
CONDUITE DE PROJET	340 000 €	60 000 €	120 000 €								160 000 €				
AXE 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	33 236 274 €	798 675 €	1 336 105 €	280 000 €	- €	117 625 €	- €	- €	- €	- €	2 281 430 €	- €	- €	10 160 439 €	
AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	6 440 000 €	2 600 000 €	- €	650 000 €	1 200 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 990 000 €	
AXE 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	530 000 €	100 000 €	168 000 €	262 000 €	1 200 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
AXE 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	4 118 000 €	871 000 €	85 000 €	1 930 000 €	- €	951 000 €	- €	- €	201 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	80 000 €
AXE 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville	9 621 983 €	535 000 €	1 301 100 €	2 625 000 €	313 100 €	444 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	500 000 €	- €	- €	- €
TOTAL	54 286 257 €	4 964 675 €	3 010 205 €	5 747 000 €	2 713 100 €	1 512 625 €	- €	- €	201 000 €	- €	2 441 430 €	500 000 €	- €	12 150 439 €	80 000 €

Partenaires financeurs programme Petites Villes de Demain 2022-2026														
Thématiques	Coût par thématique	VILLE	DPVa	ETAT	DEPARTEMENT	REGION	ANS	AGENCE DE L'EAU	DRAC	EUROPE	ANAH	CAF	EPF	Banque des Territoires
CONDUITE DE PROJET	585 000 €		291 250 €								142 500 €			151 250 €
HABITAT	12 209 425 €	859 985 €	1 923 780 €	1 098 000 €	781 025 €	250 550 €					4 356 000 €			20 985 €
PATRIMOINE	15 555 824 €	4 637 442 €		2 845 500 €	732 400 €	574 700 €			876 000 €	1 180 782 €				
ESPACES PUBLICS	13 232 000 €	260 000 €	15 000 €	3 410 800 €	100 000 €	320 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ACTIVITES ECONOMIQUES	1 628 800 €	10 000 €	- €	476 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
EQUIPEMENTS PUBLICS	54 281 829 €	4 204 000 €	- €	17 004 900 €	600 000 €	1 290 000 €	161 187 €	- €	- €	- €	- €	400 000 €	- €	- €
TRANSITION ECOLOGIQUE	9 980 500 €	1 430 000 €	- €	3 275 200 €	1 575 000 €	1 240 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	185 000 €													
COMMUNICATION	200 000 €													
MOBILITE	18 683 000 €	606 000 €	8 000 €	5 110 000 €	- €	600 000 €	- €	- €	- €	1 200 000 €	- €	- €	- €	4 500 €
TOTAL	126 541 378 €	12 007 427 €	2 238 030 €	33 220 400 €	3 788 425 €	4 275 250 €	161 187 €	- €	876 000 €	2 380 782 €	4 498 500 €	400 000 €	- €	176 735 €

Au **Muy**, plusieurs outils et aménagements ont permis d'améliorer le logement et le cadre de vie des habitants :

- La commune a institué un **permis de louer** afin de lutter contre l'habitat indigne. Entrée en vigueur en 2021, cette mesure vise à **améliorer la qualité de l'habitat**, en amont des occupations de logements pouvant être considérés comme non décents, dangereux ou insalubres. Il permet d'informer les propriétaires sur leurs obligations et les possibilités d'accompagnements et de financement des travaux à réaliser ;
- La Ville du Muy fait partie des 11 communes du département du Var bénéficiant du dispositif **Petites Villes de Demain**, programme visant à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Il a pour objectif de renforcer les moyens des élus de villes et leurs intercommunalités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, par un apport en ingénierie, un soutien thématique et une mise en réseau ;
- A proximité du centre-ville, la Ville du Muy a porté la création du **parc de loisirs des jardins du Moulin de la Tour, inauguré en 2021**. Cet espace vert et de loisirs de 2 hectares comprend des espaces sportifs, ludiques et de nombreux agréments.

Est également à noter en matière d'éducation, la création en 2017 d'une Ecole de la Deuxième Chance sur le territoire, dispositif qui accueille 135 stagiaires de 16 à 25 ans à fin 2023, en voie d'exclusion, sortis du système scolaire depuis plus d'un an, dépourvus de diplôme ou de qualification professionnelle.

Sur le volet sécurité et prévention de la délinquance, des actions sont également portées dans le cadre des 4 conseils locaux de prévention de la délinquance (CLSPD) et du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

Une logique de co-construction et d'élaboration du contrat de ville avec les habitants et les acteurs locaux du territoire

L'importance du caractère ascendant de la démarche d'élaboration des nouveaux Contrats de ville est soulignée, face à la nécessité de cadrer et construire les projets locaux en fonction des besoins des populations. L'élaboration du nouveau Contrat de ville s'est déroulée en

association étroite avec les signataires et partenaires potentiels et s'est appuyée sur les besoins des habitants et les priorités identifiées par les acteurs institutionnels et locaux.

Les perspectives identifiées pour DPVa à l'issue de l'évaluation du précédent Contrat de ville, qui ont servies de base à la construction des priorités pour le Contrat « Engagements Quartiers 2030 », ont été élaborées suite à une période intense de concertation et un travail d'analyse qualitative des contributions des citoyens. Ces dernières ont été recueillies à l'occasion :

Temps de concertation	
Phase d'évaluation du Contrat de ville 2015-2023	<ul style="list-style-type: none"> 3 ateliers de travail réalisés dans les trois quartiers politique de la ville, avec des partenaires et représentants des porteurs de projets, qui ont rassemblé plus de 30 participants (communes, délégué du Préfet, bailleurs, Education nationale, Pôle Emploi, éducateurs, CIDFF) ; 3 sessions de micro-trottoirs, auprès des habitants des 3 quartiers en collaboration avec l'Ecole de la 2ème Chance, soit 50 questionnaires recueillis ; Tenue d'une réunion publique auprès des habitants de la collectivité, qui leur a notamment permis de partager leurs attentes concernant le prochain contrat de ville, comme illustré ci-dessous : <div style="text-align: center; margin: 10px 0;"> </div> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p style="text-align: center; background-color: #e0e0e0; margin: 0;">Regard des citoyens de Draguignan</p> <p>NB : cette liste ne constitue pas un ordre de priorités.</p> <p>- Lors de la réunion publique qui s'est déroulée le 4 juillet 2023 à Draguignan à la Maison des Sports et de la Jeunesse, les participants ont été invités à voter - via une plateforme numérique de co-construction - et à prioriser ces ambitions. Le résultat de leur vote est détaillé ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Insertion et emploi 2. Action publique intégrée 3. Lutter contre le mal-logement 4. Permettre l'émancipation pour tous 5. Sécurité et tranquillité publique 6. Favoriser les transitions (écologique, énergétique..) 7. Lieux de vie et animation sociale 8. Accès aux droits 9. Accès aux sports et à la culture 10. Favoriser les mobilités </div>
Phase d'élaboration du Contrat de ville « Engagements quartiers 2030 »	<ul style="list-style-type: none"> La réalisation de tables citoyennes au cours de l'été 2023 dans les quartiers, par le biais de questionnaires ou de réunions avec les habitants La réalisation de 3 sessions de micro-trottoir dans les trois quartiers politique de la ville qui ont permis d'interroger une quarantaine d'habitants aux profils variés, et de faire émerger des premières pistes d'action ; La diffusion dans les boîtes aux lettres de flyers permettant de participer à une enquête en ligne, qui a permis de recueillir près de 70 contributions ; L'animation de 3 groupes de travail territoriaux, dans les trois quartiers, précédés d'un diagnostic en marchant avec l'ensemble des participants ; L'animation de 4 ateliers thématiques correspondant aux grandes ambitions du Contrat de ville : <ul style="list-style-type: none"> Emancipation pour tous Plein Emploi Sécurité et tranquillité publique Transitions.

L'approche choisie a donc particulièrement insisté sur l'association de toutes les parties prenantes du Contrat de ville, enjeu fort et véritable condition de réussite d'une démarche évaluative transversale : opérateurs, acteurs institutionnels, élus, services, conseillers citoyens, bailleurs, habitants etc. Ces différents temps d'échange ont permis de co-construire les grandes orientations et pistes d'action du nouveau Contrat de ville, par le prisme du regard des acteurs institutionnels, des opérateurs de terrain et des habitants.

Les éléments clés du diagnostic partagé et les enjeux pour le territoire

Le bilan de la mise en œuvre du précédent contrat

- **Un contrat de ville prorogé et renforcé au fil des années**

Suite à l'instauration du **Contrat de ville de Dracénie Provence Verdon Agglomération, plusieurs grandes échéances ont jalonné la mise en œuvre de la Politique de la ville aussi bien au niveau national, qu'à l'échelle de la DPVa**. A la suite de la circulaire de la Première Ministre de 2019, le Contrat de ville a été prolongé jusqu'en 2022 sous forme de protocole d'engagements réciproques et renforcés. Plusieurs axes ont également évolué pour prendre en compte les travaux d'évaluation menés à mi-parcours. Le contrat a à nouveau été prorogé d'une année supplémentaire par la loi de finance pour 2022 et a fait l'objet d'une évaluation intermédiaire.



- **Un soutien financier important aux actions et à l'ingénierie**

L'évaluation finale du Contrat de ville 2015-2023 a permis d'établir un bilan financier de la mise en œuvre du Contrat de ville. Cette dernière fait ressortir un **soutien financier important aux actions sur les quartiers, marqué par un engagement fort de la collectivité et une mobilisation de l'Etat par des crédits supplémentaires**.

Un **total de 2 019 200 € ont été investis pour 7 789 habitants** en QPV, soit un cout annuel moyen entre 2015 et 2023 de 224 356 €.

Les crédits sont répartis de la manière suivante entre les trois quartiers politique de la ville :

- 334 300 € alloués au QPV Les Collettes de Draguignan ;
- 522 500 € alloués au QPV du Centre Ancien de Draguignan
- 428 190 € alloués au QPV du Centre-ville du Muy ;
- 603 310 € alloués aux deux QPV de Draguignan ;
- 114 900 € aux trois QPV ;
- 16 000 € au quartier en veille active Saint-Hermentaire.

De son côté, l'Etat a abondé pour les QPV par des financements complémentaires :

- **Les financements Etat des dispositifs « Ville Vie Vacances » (VVV), à hauteur de 70 700€ ;**
- **Le Programme de Réussite Educative à hauteur d'un peu plus de 50 000 euros par an ;**
- Suite la crise sanitaire, des enveloppes supplémentaires ont été accordées par l'Etat : dispositifs quartiers d'été, quartiers d'automne et solidaires, le fonds de soutien aux associations/covid-19, le plan de continuité éducative et colos apprenantes.

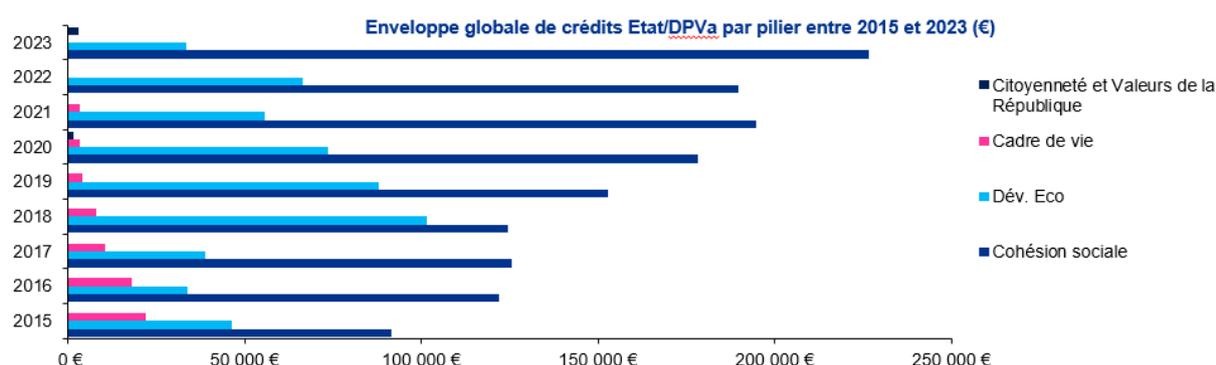
De manière globale, DPVa et l'Etat ont **cofinancé l'ingénierie et l'équipe dédiée** à la politique de la ville **et des postes d'adultes-relais** au sein de structures associatives, de la commune du Muy et DPVa.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Actions financées au titre de la Politique de la Ville	28	36	36	49	46	58	53	53	57
Nombre d'opérateurs	NC	NC	18	20	17	21	21	19	16
Total des crédits spécifiques Etat/DPVa alloués aux QPV (€)	159 700 €	174 000 €	175 000 €	233 900 €	244 800 €	256 600 €	254 200 €	256 000 €	265 000 €

- **Un appel à projets principalement consacré aux actions de soutien à la cohésion sociale**

En ce qui concerne l'appel à projets, un total de **416 actions** ont été soutenues et réalisées entre 2015 et 2023, avec plus d'une cinquantaine d'actions en moyenne depuis 2020. On recense près de 9 400 bénéficiaires annuels des actions de la Politique de la ville chaque année, avec **une part supérieure de femmes**.

Chaque année la **grande majorité des actions concernent la cohésion sociale, et dans une moindre mesure, le développement économique**. Les autres piliers sont nettement moins investis par les opérateurs.



Malgré l'absence de convention pluriannuelle, les associations voient leurs **actions être financées et reconduites d'année en année avec un taux de reconduction des financements qui progresse**. Cela interroge la **capacité de l'AAP Politique de la Ville à constituer un outil d'expérimentation**.

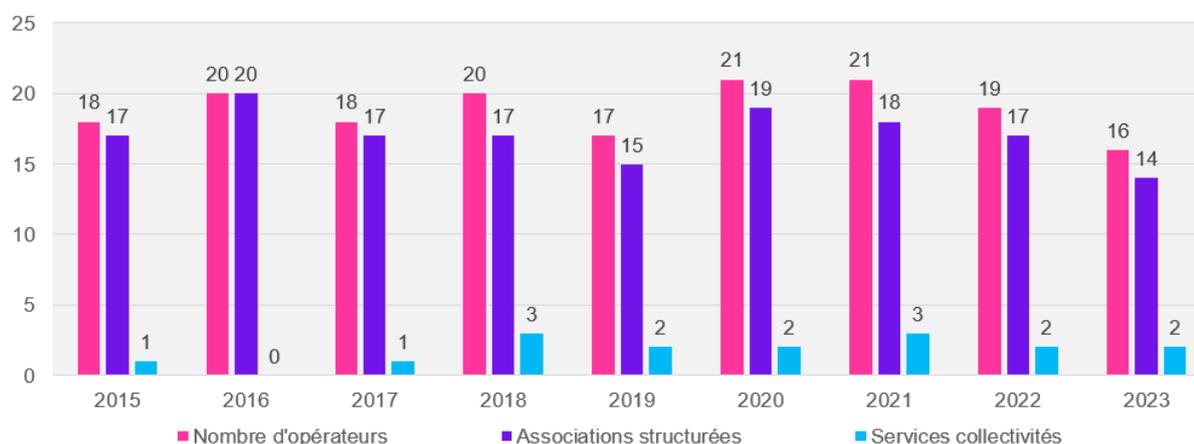
A partir de 2016, **un unique appel à projet annuel a été lancé pour les trois QPV**. Entre 2018 et 2021, une programmation en deux temps a été retenue pour permettre à de nouveaux projets innovants d'être instruits avec des délais plus appropriés.

- **Un nombre d'opérateurs constant sur le territoire depuis 2015**

Le nombre d'opérateurs du Contrat de ville est constant, et culmine à **une vingtaine par an**, en très grande partie **associatifs** :

- **41 associations différentes ont bénéficié depuis 2015 de crédits** spécifiques Politique de la Ville ;
- Le Centre social et culturel de Draguignan a le plus bénéficié de crédits spécifiques (14% entre 2015 et 2022) malgré la baisse de financement constante depuis 2018, suivi de l'Espace de Vie Sociale la Fabrique de Draguignan (12%) et la Ludothèque Lei Jougadou (11%)
- Certaines associations telles que Fratelli-UDV sont financées chaque année tandis que d'autres sont financées ponctuellement voire arrêtées d'être subventionnées (les Compagnons Bâisseurs, Clarisse environnement ou Alcool Assistance) ;
- Une absence de **convention pluriannuelle d'objectifs relevée par les opérateurs** qui permettrait de donner une dimension sécurisante à la fois financièrement et administrativement pour les opérateurs.

Profil des opérateurs du Contrat de Ville



Financements État – Politique de la ville

Crédits Etat – Politique de la ville	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
PROG 147	117 100 €	117 500 €	105 400 €	117 320 €	109 500 €	121 400 €	120 000 €	120 000 €	123 000 €	1 051 220 €
Equipe opé. études		21 891 €	22 000 €	22 000 €	29 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	10 000 €	170 891 €
PRE					18 363 €	42 000 €	50 000 €	70 000 €	80 000 €	260 363 €
Quartiers d'été						4 485 €	6 899 €	28 700 €	23 500 €	63 584 €
Quartiers d'automne/solidaires						45 935 €	3 434 €			49 369 €
Plan continuité éducative						7 200 €				7 200 €
Fonds de soutien assoc						16 450 €				16 450 €
Colo apprenantes						2 000 €				2 000 €
Adultes-relais	37 646 €	56 637 €	57 072 €	76 920 €	77 972 €	39 512 €	139 811 €	144 613 €	109 500 €	739 683 €
FONJEP	0 €	0 €	0 €	7 164 €	7 164 €	14 328 €	14 328 €	21 492 €	21 492 €	85 968 €
TOTAL	154 746 €	196 028 €	184 472 €	223 404 €	241 999 €	315 310 €	356 472 €	406 805 €	367 492 €	2 446 728 €

Financements DPVa – Politique de la ville

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Crédits DPVa	60 000 €	74 000 €	75 000 €	138 900 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €

A titre d'exemple, un certain nombre d'actions phares ont été menées dans le cadre du précédent Contrat de ville à savoir :

Quartier	Exemple d'actions phares réalisées dans le Contrat de ville
QPV Centre ancien de Draguignan	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'un projet urbain global à partir de 2017 (sensibilisation des propriétaires, préemptions, lutte contre la vacance commerciale mise en sécurité, relogement..) • Soutien et extension de l'espace de vie social La Fabrique • Acquisition et mise en location de locaux commerciaux à 1€/M² • Déploiement des caméras de surveillance (153) • Inauguration du poste de police municipale angle rue de Trans et de l'Etoile et ilotage • Animation des jardins urbains de l'ilot de l'horloge
QPV Les Collettes de Draguignan	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux associations • Rénovation des structures sportives (travaux de réfection du city stade pour automne 2023) • Mise en œuvre de jardins partagés • Enlèvement régulier des encombrants • Animations en pied d'immeubles
QPV Centre-ville du Muy	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un permis de louer • Construction de nouveaux logements sociaux dans le quartier de Terre Rouge • Soutien aux associations (ateliers parentalité, créativité, FLE, loisirs) • Ouverture du parc de loisirs des jardins du Moulin de la Tour • Renforcement de l'accès aux droits (Maison France Services, Médiathèque) • Enlèvement régulier des encombrants

- **L'abattement de 30% de la TFPB, un dispositif plébiscité par les bailleurs**

Instauré en 2001 et véritablement rattaché au Contrats de ville avec la loi Lamy de 2014, l'abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements situés en Politique de la ville a pour objectif de permettre aux bailleurs sociaux de compenser les surcoûts de gestion liés aux besoins de ces territoires, par le déploiement d'un programme d'actions pour l'amélioration du cadre de vie des locataires, en renforcement du droit commun.

Dans le cadre de mise en œuvre du Contrat de Ville de DPVa, les **huit conventions relatives à l'utilisation de l'abattement de TFPB ont été signées le 30 décembre 2015** avec les quatre bailleurs et ont fait l'objet d'avenants successifs (SAIEM, Var Habitat, Logis familial Varois et Immobilière Méditerranée maintenant dénommée 3F Sud).

Le suivi de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB fait l'objet d'un suivi par 2 instances partenariales : un comité technique organisé par la DDTM, puis la Préfecture et un comité de pilotage intercommunal « Politique de la ville ».

L'abattement de 30% de la **taxe foncière sur les logements locatifs sociaux** situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville a permis de mobiliser **1 913 244 € sur la période**. Les **actions soutenues** via l'ATFPB se sont inscrites **dans le cadre des priorités établies pour chacun des 3 quartiers par les partenaires**. Des diagnostics en marchant complètent le suivi des actions et des animations en pied d'immeubles sont également financées par les bailleurs dans un objectif de lien social et de soutien au vivre-ensemble.

L'évaluation intermédiaire du contrat de ville de 2022 relevait toutefois un **suivi complexe des actions depuis 2020 et l'absence de document synthétique** récapitulatif de l'ensemble des actions des bailleurs. Cette situation devrait évoluer avec une gestion qui devrait désormais être assurée par une ressource humaine dédiée au sein des services de la Préfecture.

Dans la contribution des bailleurs sociaux de PACA rédigée fin 2022 par l'AR HLM Paca et Corse, 14 propositions ou points de vigilance sont recensés. Un de ces points « Réaffirme la

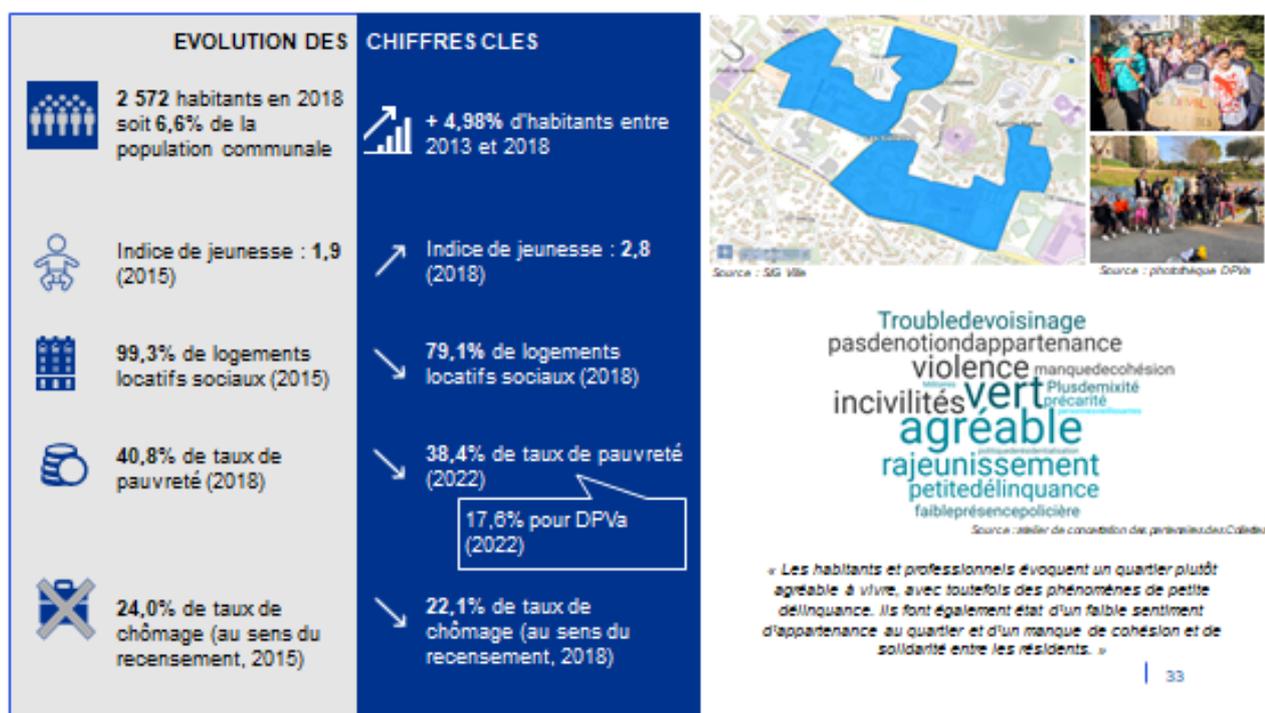
nécessité de pérenniser l'ATFPB » tout en rappelant le besoin de sensibiliser les partenaires aux enjeux de ce dispositif pour permettre un « pilotage et une mise en œuvre adéquats, notamment auprès des communes concernées. Il paraît important de prendre en compte ce point dans l'élaboration du futur Contrat de ville.

Quartier	Exemple d'actions réalisées en 2022 dans le cadre de l'abattement de 30% de la TFPB
QPV Centre ancien de Draguignan	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi quotidien de certaines familles par la conseillère en économie sociale et solidaire et familiale • Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (barrière, restructuration d'espaces verts) • Mise à disposition d'un local pour La Fabrique et APS • Animation des jardins urbains de l'ilot de l'horloge
QPV Les Collettes de Draguignan	<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement régulier des encombrants et sensibilisation au tri sélectif • 3 enlèvements d'épaves • Suivi quotidien de certaines familles par la conseillère en économie sociale et solidaire et familiale • Reconstitution de l'action de la ludothèque Lei Jougadou : 14 animations pendant l'été et la Toussaint
QPV Centre-ville du Muy	<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement régulier des encombrants • 2 interventions de la ludothèque pendant l'été • Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (nettoyage et peinture de balcons) • Mise à dispo d'un local pour APS

Le portrait des quartiers prioritaires

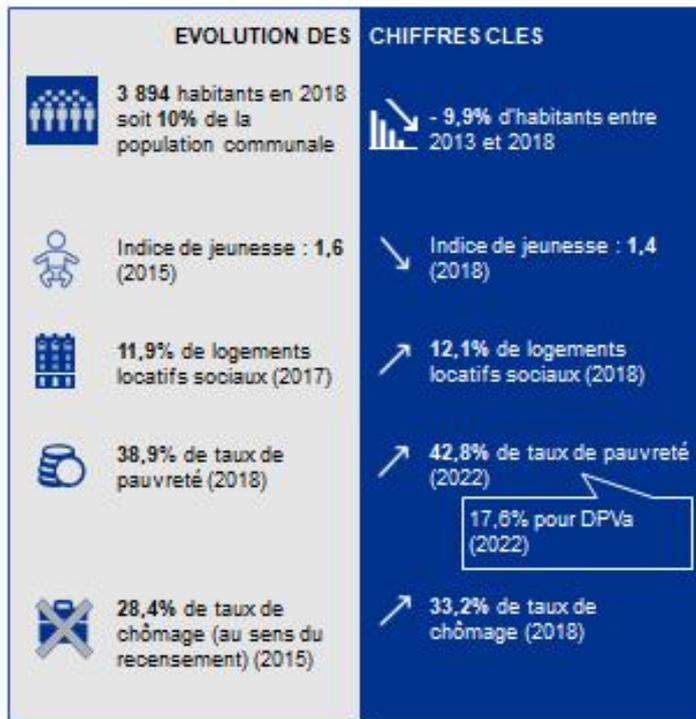
Portrait socio-démographique

Quartier Les Collettes - Draguignan



Portrait socio-démographique

Quartier Centre Ancien- Draguignan



Source : SG Ville



Source : photothèque DPis

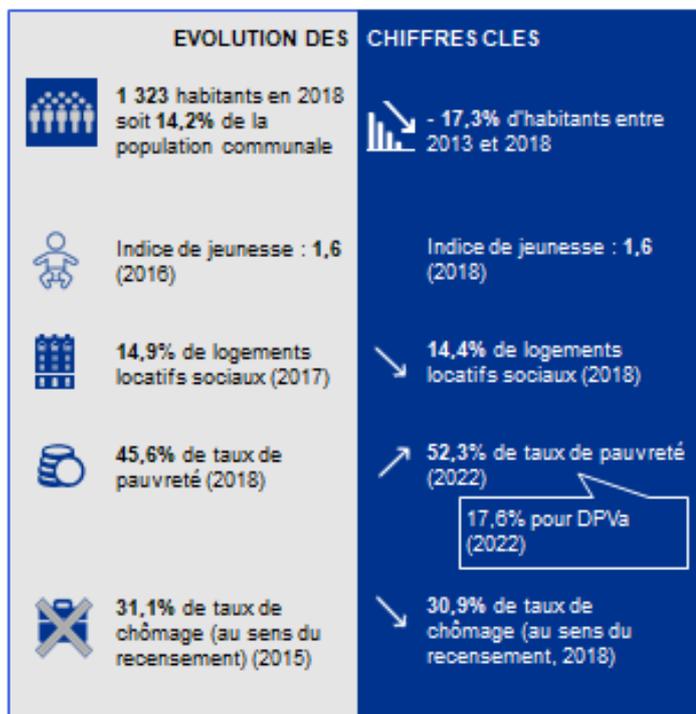


Source : atelier de co-création des professionnels du centre ancien de Draguignan

« Les habitants et professionnels évoquent un quartier historique qui a fait l'objet de fortes rénovations et d'actions en faveur du logement et de la lutte contre l'insécurité. Il subsiste toutefois un sentiment de dualité dans le quartier, avec de multiples vécus et de vies de quartiers en parallèle, qui ont peu d'occasion de se rencontrer. »

Portrait socio-démographique

Quartier Centre Ville – Le Muy



Source : SG ville



Source : photothèque DPis



Source : atelier de co-création des professionnels du Muy

« Les habitants et professionnels évoquent un quartier renové, mais contrasté, où se concentrent des îlots de pauvreté avec de fortes problématiques de santé psychique. Les parents sont cependant très engagés et impliqués pour sortir le quartier de sa situation stagnante. »

Contexte socio-économique :

	DPVa		DRAGUIGNAN		LE MUY	
	2011	2018	2011	2018	2011	2018
Nombre d'habitants	96 996	107 253	37 501	39 106	9 189	9 281
Variation de la population 2011/2018	+10.57%		+4.28%		+1%	
Moins de 30 ans	33.7%	31.6%	36%	33.8%	33.5%	32%
Plus de 60 ans	27.3%	30.8%	25%	28.2%	29%	31.4%
Revenu médian	19 009€	21 000€	18 339€	20 620	16 742€	19 800
Demande d'emploi des 15-64 ans	snd ¹	15.6%	14.7%	16.1%	18.2%	17.7%
Demande d'emploi des hommes	12.5%	snd	13.1%	snd	16.1%	snd
Demande d'emploi des femmes	17.2%	snd	16.3%	snd	20.7%	snd
Part des femmes en recherche d'emploi	snd	snd	54.4%	snd	52.3%	snd

- La population a globalement augmenté sur la période 2011-2018 avec une augmentation plus faible pour la commune du Muy ;
- Pour les trois collectivités locales, nous assistons à un vieillissement de la population avec une augmentation de la part des plus de 60 ans (entre 2 et 3 points) et une diminution de la part des moins de 30 ans ;
- De manière générale, les revenus médians ont enregistré une hausse sur la période de référence, la plus forte augmentation étant enregistrée sur le Muy ;
- Toutefois, le taux de chômage a augmenté pour la commune de Draguignan mais une baisse est à noter pour la commune du Muy.

¹ Source INSEE

Contexte habitat :

	DPVa		DRAGUIGNAN		LE MUY	
	2011	2018	2011	2018	2011	2018
Nombre de logements	53 687	62 797	19 250	20 887	5 270	5 566
Dont logements vacants	4 746	6 556	2 000	2 710	425	546
Résidence principale	41 879	47 600	16 656	17 590	3 803	3 868

- Le nombre de logements sur l'intercommunalité et les deux communes principales est en légère augmentation, comme le nombre de logements vacants.

¹ Snd : source non disponible

Contexte économique :

	DPVa		DRAGUIGNAN		LE MUY	
	2011	2018	2011	2018	2011	2018
Emploi au lieu de travail	32 874	35 823	16 574	16 763	3 435	3 446
Taux d'activité des 15-64 ans	53.6%	72.2%	69.7%	71.4%	69.2%	67%

- L'emploi au lieu de travail est en très légère hausse sur les communes de Draguignan et du Muy ;
- Toutefois, le taux d'activité des 15-64 ans est en baisse de 2 points sur la commune du Muy tandis que ce même taux connaît une très forte hausse sur l'intercommunalité.

De manière générale, on remarque que les contextes intercommunaux et communaux n'ont pas subi d'évolutions significatives entre 2011 et 2018, et ce pour la plupart des indicateurs examinés.

Données CAF :

CAF DU VAR - données au 31 décembre - Source : BIZI (Base géographique ilôtée)

NIVEAU GEOGRAPHIQUE	2015			2020			Evolution 2015-2020		
	QP083002 CENTRE VILLE DRAGUIGNAN	QP083003 LES COLLETTES	QP083004 CENTRE VILLE LE MUY	QP083002 CENTRE VILLE DRAGUIGNAN	QP083003 LES COLLETTES	QP083004 CENTRE VILLE LE MUY	QP083002 CENTRE VILLE DRAGUIGNAN	QP083003 LES COLLETTES	QP083004 CENTRE VILLE LE MUY
Nombre d'allocataires	1603	639	430	1743	715	461	9%	12%	7%
Nb allocataires dans le champ du calcul des ressources	1297	563	358	1466	633	392	13%	12%	9%
Nb allocataires dont le revenu est constitué à 100 % des prestations sociales	544	111	107	498	109	94	-8%	-2%	-12%
Part des allocataires dont le revenu est constitué à 100 % des prestations sociales	42%	20%	30%	34%	17%	24%	-8%	-2%	-6%
Nb allocataires dont le revenu est constitué à 50 % ou plus des prestations sociales	751	221	173	728	222	161	-3%	0%	-7%
Part des allocataires dont le revenu est constitué à 50 % ou plus des prestations sociales	58%	39%	48%	50%	35%	41%	-8%	-4%	-7%
NB ALLOCATAIRES RSA DROIT COMMUN VERSABLE	622	195	153						
NB ALL RSA DROIT COMMUN SOCLE	485	121	112	489	146	120	1%	21%	7%
Part des allocataires RSA	30%	19%	26%	28%	20%	26%	-2%	1%	0%
Nb allocataires Logement	1300	478	334	1311	480	314	1%	0%	-6%
Part des allocataires Logement	81%	75%	78%	75%	67%	68%	-6%	-8%	-10%
Nb allocataires bénéficiaires APL	246	458	75	234	439	89	-5%	-4%	19%
Part des allocataires APL	15%	72%	17%	13%	61%	19%	-2%	-10%	2%

En **annexe** vous trouverez les tableaux spécifiques des données Pôle emploi : **extraction des demandeurs d'emploi à fin juillet 2023** sur le territoire de la commune de Draguignan et du Muy (ville et QPV).

Les demandeurs d'emploi à fin juillet sont au nombre de 3.009 sur la commune de Draguignan, dont 696 habitent dans le QPV du centre-ville (23%) et 343 habitent dans le QPV des Colettes (11,4%). La part des hommes dans les demandeurs d'emploi est de 46,6% au niveau communal. Cette part est beaucoup plus importante dans le QPV du centre-ville, avec 64,7%, mais un peu moins marqué sur Les Colettes (51%). Sur 2023, on constate une tendance à la baisse des demandeurs d'emploi de + 50 ans sur la commune, mais une

tendance à la hausse marquées sur le 26-49 ans aux Collettes, alors qu'il est constaté une baisse sur cette tranche d'âge en centre-ville. Les chômeurs de longue durée (+ 24 mois) enregistrent une baisse de -9% sur la commune, cette baisse est plus importante en centre-ville (-16,5 %).

S'agissant du territoire du Muy, les demandeurs d'emploi à fin sont au nombre de 800 sur la commune, dont 133 en QPV (16,6%). La part des hommes dans les demandeurs d'emploi est de 49,5% au niveau communal, identique en QPV. Sur 2023, on constate une tendance à la baisse des demandeurs d'emploi de + 50 ans sur la commune, qui est plus marquée sur les moins de 26 ans en QPV. Les chômeurs de longue durée (+ 24 mois) baissent beaucoup plus en QPV que sur le reste de la commune.

En annexe également, les fiches thématiques par quartier issues du SIG Ville qu'il conviendra de suivre annuellement.

NB : les millésimes ne sont pas identiques pour chaque données produites, les plus récentes datent de 2022 et les plus anciennes de 2017 (cf. fiches thématiques en annexe).

Synthèse de la participation citoyenne (Juillet 2023)

CENTRE VILLE LE MUY

Des questionnaires « participation citoyenne » ont été complétés lors d'actions « quartier d'été » notamment le 20 juillet 2023 au Muy en présence Madame la Sous-préfète Chargée de mission, du délégué du préfet, et de la chef de projet politique de la ville du Muy.

Des réunions avec des groupes d'habitants notamment le 30 juin 2023 où le délégué du préfet a animé une réunion dans les locaux de LMEA au Muy avec des habitantes en présence de la cheffe de projet politique de la ville du Muy dont les besoins exprimés portent sur l'apprentissage du français, la sécurité, l'accès aux droits, les transports, la garde des enfants pour apprendre le français qui pose difficulté (manque de places en crèches). On retrouve beaucoup d'enfants qui sont seuls dans la ville du Muy. Egalement Le Muy serait mal desservi au niveau des bus pour se déplacer vers Draguignan, Fréjus ou Saint-Raphaël. Même pour aller au pôle santé (vers le lycée), il y a pas ou peu de bus, donc obligation d'y aller à pied (2 km). Demande de remise en service du train au Muy.

Il y a un vrai besoin d'aide aux démarches administratives pour les familles monoparentales, des demandes de logement plus grand aussi. Les habitantes déplorent aussi l'absence de lieu pour se retrouver (vocation d'un centre social), manque d'activités aussi.

Il y a un certain fatalisme chez les habitantes.

Fiches complétées

Cadre de vie

- avoir plus de bus, et remettre en service le train revient très souvent
- demande de logement (hors du centre-ville)
- besoin de places en crèches, d'accompagnement à la parentalité
- manque d'aires de jeux, de piscine, de salle de sport, d'animations de rues
- besoin d'activités pour les femmes, de « sorties familles », de créer du lien
- beaucoup de nuisances sonores (cris), y compris le soir et le week-end (provenant de l'extérieur et aussi à cause de logements mal insonorisés)
- améliorer le centre-ville par des travaux d'entretien, plus de places de stationnement, plus de commerces, plus de propreté (déjections animales), plus de bancs au parc de la tour

Sécurité

- besoin exprimé de plus de sécurité pour les femmes seules avec enfants revient très souvent dans les fiches
- prévention sur la tranquillité publique, notamment le soir

- mieux s'occuper des jeunes et les sortir du QPV

Santé

- le pôle santé (à 2km) est très mal desservi par le bus
- manque de médecins et pédiatres

Accès aux services publics

- le besoin de soutien scolaire pour les enfants revient très souvent dans les fiches
- habitante se plaint des assistantes sociales, alors qu'il y a d'énormes besoins d'accompagnement aux démarches administratives
- il n'y a pas de suivi de pôle emploi situé à Saint-Raphaël

CENTRE ANCIEN ET LES COLLETTES DRAGUIGNAN

Des questionnaires « participation citoyenne » ont été complétés lors de la fête de quartier du centre-ville dite fête du dragon le 1^{er} juillet dernier sur un stand de La Fabrique en présence du délégué du préfet et de membres du conseil citoyen, et fiches complétées lors d'actions de rue dans par Leï Jougadou .

Les réunions avec des groupes d'habitants : le délégué du préfet a animé deux réunions, au centre social des Collettes le 29 juin dernier, et dans les locaux de l'association La Fabrique le 7 juillet dernier en présence de membres du conseil citoyen.

Explication de la démarche au groupe d'habitants, et très vite les sujets liés à la paupérisation des habitants du centre-ville, au délitement de la cellule familiale, et aux incivilités ont été abordés. Le trafic est présent sur les 2 QPV, un groupe de jeunes traîne en centre-ville, le besoin d'un « city stade » dans le centre-ville a été exprimé. Il semblerait que la piscine située aux Collettes est fermée l'été. Le constat est qu'il n'y a pas grand-chose pour les jeunes à Draguignan.

Fiches complétées

Cadre de vie

- mal logement, insalubrité, « marchands de sommeil » au centre-ville, saleté et incivilités aux HLM les Collettes
- manque de salle pour des activités artistiques en centre-ville
- nuisances sonores en centre-ville y compris les voitures
- manque d'activités pour les jeunes et d'aires de jeux aux Collettes, d'espaces verts et d'animations au centre-ville, de places de parking gratuit pour les riverains
- il n'y a pas assez de bus qui vont aux Collettes
- manque de communication et d'écoute des habitants du centre-ville, sentiment d'abandon des habitants des Collettes
- il n'y a que le centre social aux Collettes, pas d'autres associations
- liens entre les bailleurs sociaux et les associations à consolider

Sécurité

- manque de professionnels de l'éducation spécialisée pour accompagner les jeunes qui commettent des incivilités et qui décrochent, en centre ville et aux Collettes
- incivilités, bagarres et troubles de voisinage liés à des problèmes de déchets non déposés dans les poubelles, et problèmes liés à l'alcool dans le centre-ville
- incivilités et délinquance de jeunes aux Collettes comme au centre-ville
- manque de sécurité, demande de présence policière sur les QPV (points de deal) le soir

Accès aux services publics

- dans l'actuel espace de vie social de La Fabrique, il y a une réflexion pour devenir un centre social

Les perspectives identifiées pour Dracénie Provence Verdon agglomération

L'évaluation du Contrat de ville 2015-2023 a permis de tirer des conclusions d'ordre général à l'échelle de DPVa.

- **Un contrat de ville porté par la collectivité et l'Etat qui doit s'inscrire davantage dans des projets urbains plus ambitieux**

Les crédits investis au titre de la politique de la ville ont permis de **financer 416 actions sur la durée du contrat**. Si ces actions viennent en complémentarité d'autres projets urbains, elles **restent mal identifiées par les habitants et peinent parfois à s'inscrire pleinement dans les ambitions portées par les communes**.

La **vision stratégique inscrite au sein du prochain Contrat et les objectifs qui seront poursuivis devront être en cohérence et en cohésion avec les autres dispositifs publics**. Les partenaires et opérateurs pourront ainsi proposer des actions en adéquation avec les projets de territoire.

- **Une charge administrative importante pour la mise en œuvre de l'appel à projets pour les décideurs et pour les porteurs**

Le pilotage de l'appel à projet est effectué par le service politique de la ville, en coordination avec les services de l'Etat et les partenaires. Il **représente une charge administrative importante** avec l'étude des dossiers, la mise en œuvre des délibérations, le suivi et l'évaluation des actions et **ce temps peut être pris au détriment de l'animation et de la mise en réseau**.

Les **porteurs de projet sont ainsi unanimes sur le souhait de simplifier les démarches administratives**. Cet assouplissement du cadre de l'appel à projets permettrait d'accompagner davantage les acteurs en termes d'ingénierie, pour qu'ils structurent et sécurisent leur fonctionnement et soient en capacité de capter des moyens de droit commun.

Sur le **plan de la gouvernance et du suivi du Contrat, il apparaît pertinent de pouvoir développer une approche davantage territorialisée au quartier**, facilitant la mise en perspective des actions aux côtés des autres politiques publiques et l'interconnaissance et la capacité de fonctionnement en réseau des acteurs.

- **Une parole citoyenne à davantage prendre en compte, accompagner et à diversifier**

Les Conseils citoyen, dispositifs de la politique de la ville pour prendre en compte la parole des habitants, ont été **pleinement déployés par les communes avec l'appui de DPVa et le délégué du Préfet** à la signature du Contrat. Comme dans de nombreuses collectivités et territoires, **leur dynamisme s'est essoufflé** en raison parfois du vieillissement de leurs membres, de leurs déménagements ou encore par les restrictions imposées par la crise sanitaire. A ce jour, deux conseils citoyens sont actifs, celui du centre-ancien de Draguignan porté par La Fabrique et celui des Collettes, relancé en 2023 par le centre socio-culturel.

La collectivité et les services ont **essayé d'assouplir** leur fonctionnement, de les rassembler pour pallier le manque de participants. Cette **volonté est à poursuivre** en initiant de nouvelles modalités de réunions (délocalisées, en distanciel, fusionnées avec les Conseils de quartier) pour renforcer la visibilité et les enjeux de la politique de la ville et du Contrat. Il s'agirait à termes de permettre à ces collectifs de porter des projets dans le cadre de l'AAP politique de la ville ou par des budgets participatifs dédiés.

C'est dans cet objectif que Cité Ressources, centre de ressources pour la politique de la ville en Paca, a été mobilisé pour accompagner les agents de l'Etat et des collectivités en charge

de la politique de la ville dans le Département du Var en fin d'année 2023. Au travers de plusieurs ateliers, ces professionnels ont travaillé au renforcement de l'offre de participation et d'implication pour chacun des territoires prioritaires en s'appuyant sur les instances, les outils et dispositifs, les méthodes et les expériences nouvelles qui permettent l'expression des habitants et des partenaires associatifs.

De ces conclusions ont également découlé **des ambitions et de nouvelles perspectives** pour le Contrat « Engagements Quartiers 2030 » de DPVa :

- Un besoin de **préciser davantage la vision et les priorités** tout en **assouplissant** le cadre de l'AAP (pluriannualité, évaluation, possibilité d'initiatives...) ;
- Une **participation citoyenne** à soutenir ;
- Un **rééquilibrage** souhaitable entre les crédits attribués aux territoires prioritaires ;
- La poursuite de l'action sur **le logement** ;
- Le besoin de renforcer le développement économique et les actions en faveur de **l'insertion** ;
- Un encadrement et accompagnement des adultes relais à renforcer ;
- Le renforcement de la **mobilité** hors et inter-quartiers ;
- La poursuite des actions en faveur de la **citoyenneté** et de promotion de la laïcité ;
- Une **attention particulière à maintenir sur les publics des jeunes** décrocheurs et adolescentes.

Les perspectives identifiées à l'échelle de chaque quartier

Conformément au souhait d'avoir une approche territorialisée, l'évaluation finale a permis d'identifier des perspectives plus fines à l'échelle des quartiers, sur la base des éléments recueillis lors des divers temps de concertation avec les partenaires institutionnels, les acteurs locaux et les habitants. Cette prise en compte des spécificités de chaque territoire permet d'apporter une réponse complémentaire au droit commun sur ces trois quartiers et de territorialiser au mieux l'action portée en direction des habitants.

Le Centre Ancien à Draguignan



PERSPECTIVES

- Développer et renforcer les modes de garde (projet de micro crèche en QPV)
- Encourager l'emploi local via les clauses sociales d'insertion
- Renforcer la complémentarité du Contrat de ville avec d'Action cœur de ville, pour mieux cibler les publics très précaires et isolés
- Créer des équipements sportifs ou une aire de multisports
- Renforcer le rôle de l'école sur le vivre-ensemble / le respect des femmes / égalité femme-homme
- Faciliter la mobilité et les déplacements hors du quartier
- Développer des actions d'intégration des nouvelles populations (faire connaître le territoire, ses structures et leur fonctionnement ; favoriser le vivre-ensemble)
- Développer les actions de soutien à la parentalité (actions à renforcer, du CIDFF, LAEP...)
- Renforcer la formation des professionnels et des personnes au contact de publics précaires ou à besoins spécifiques

Les Collettes à Draguignan



PERSPECTIVES

- Faire du centre commercial et des espaces alentours un lieu ressource et renforcer ce pôle d'attraction
- Créer des lieux de vie et d'accueil pour les jeunes du quartier et élargir les horaires d'ouverture
- Développer les actions de GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité)
- Renforcer l'attention plus forte auprès du public des jeunes adolescentes
- Renforcer les liens et la coordination entre les acteurs économiques et le tissu associatif
- Remettre de la convivialité et de la présence humaine quotidienne dans les quartiers



PERSPECTIVES

- Renforcer les démarches d'aller vers
- Renforcer les dispositifs à destination des 14-17 ans (aide à la recherche d'apprentissage, notamment dans d'autres villes, découverte métiers en 3ème...) ainsi que l'accompagnement des jeunes décrocheurs
- Renforcer l'encadrement et l'accompagnement des adultes relais
- Renforcer la coordination entre les structures pour développer les modes de garde et d'accueil des enfants, (places en centre aéré, à la cantine...)
- S'adapter au public du QPV et créer un lien différent avec eux (renforcer la proximité, faire venir les employeurs et représentants d'entreprise sur le quartier...)
- Rendre financièrement accessibles les activités (sportives, artistiques) et les développer pendant les vacances scolaires et hors les murs
- Installer une permanence du planning familial
- Favoriser la mobilité des habitants hors du QPV (ex: la gratuité des trains pour moins de 25 ans l'été)
- Remobiliser les habitants pour qu'ils se saisissent des dispositifs mis en place

Ces perspectives illustrent la nécessité de prendre en compte les évolutions et les problématiques vécues par les habitants au quotidien, afin de structurer une réponse adaptée et affinée au regard du quartier concerné. Les divers travaux d'élaboration du présent Contrat se sont basés sur ces perspectives territorialisées.

Le plan d'action du Contrat « Engagements Quartiers 2030 »

Présentation des 5 axes d'intervention et des grandes orientations stratégiques

La politique de la Ville, par nature, est une politique de proximité. Elle cherche à répondre aux enjeux spécifiques de chaque quartier et aux besoins de leurs habitants. La stratégie intercommunale partenariale devra s'incarner dans des actions et des projets territorialisés, répondant aux enjeux de chacun des QPV (cf. Partie « La déclinaison des objectifs opérationnels à l'échelle des quartiers »).

La présente stratégie n'en constitue pas moins le cadre de travail et d'application de la politique de la Ville sur le territoire. Elle en fixe les principes partagés entre l'État, DPVa, les communes concernées et l'ensemble des signataires mais également les différents partenaires institutionnels et de terrain. Elle s'inscrit en cohérence avec le cadre national d'élaboration des Contrats de Ville, mais vient surtout traduire la spécificité du contexte local dans lequel s'inscrivent les quartiers.

Le Contrat « Engagements Quartiers 2030 » se structure ainsi autour de cinq axes d'intervention stratégiques.



1 - Renforcer les dynamiques économiques et l'emploi au sein des QPV



2 - Renforcer la sécurité et la tranquillité



3 - Favoriser l'émancipation de tous par l'éducation, la culture et le sport



4 - Accompagner les transitions dans les quartiers prioritaires



5 - Contribuer au développement des quartiers prioritaires en associant pleinement élus et citoyens

Les axes d'intervention sont déclinés en 12 orientations stratégiques, qui précisent les objectifs qui guident l'action du Contrat de ville. La synthèse ci-dessous reprend par axe l'ensemble des orientations stratégiques :



La déclinaison des objectifs opérationnels à l'échelle des quartiers

Les objectifs opérationnels sont déclinés à l'échelle de chaque quartier, dans l'optique d'une approche territorialisée et la plus fine possible. Les pistes d'actions ont été co-construites selon les perspectives et enjeux identifiés lors des temps de concertation, avec une déclinaison locale initiée lors des groupes de travail territoriaux. Celles recensées ci-dessous ne sont pas exhaustives.

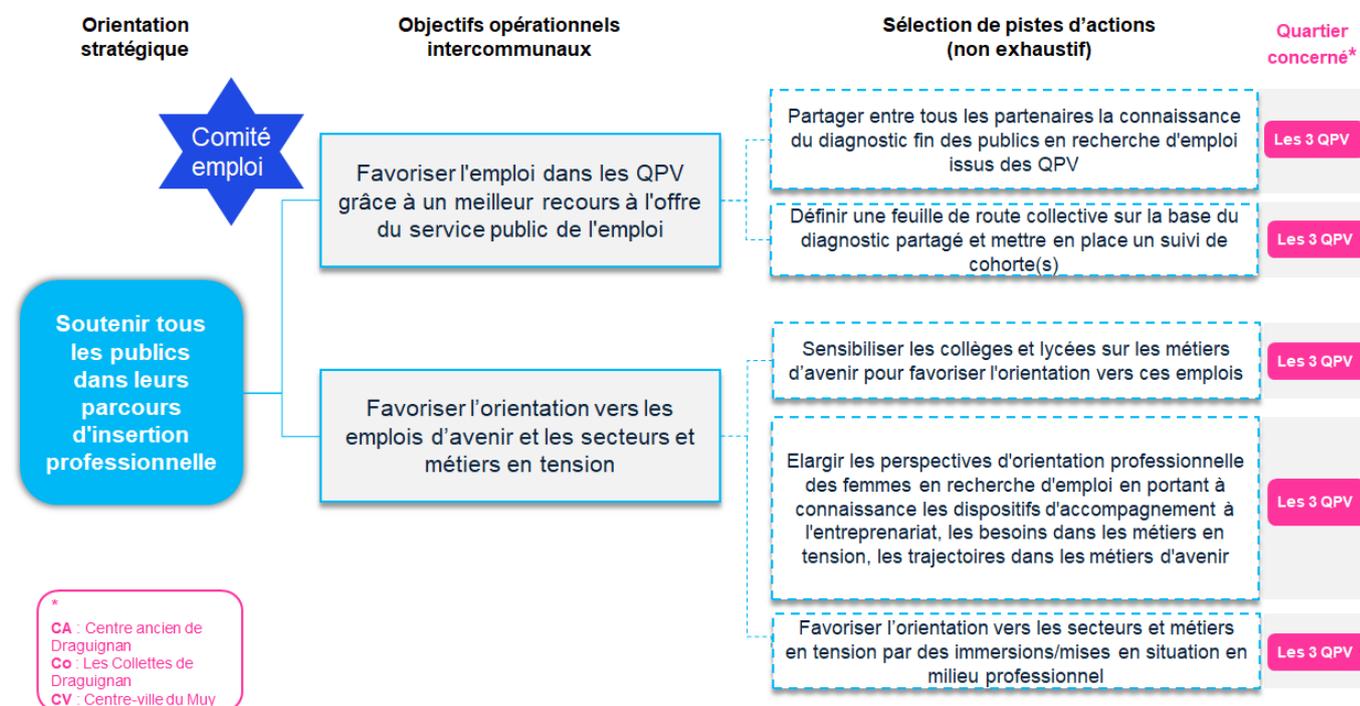
Axe 1 : Renforcer les dynamiques économiques et l'emploi au sein des QPV

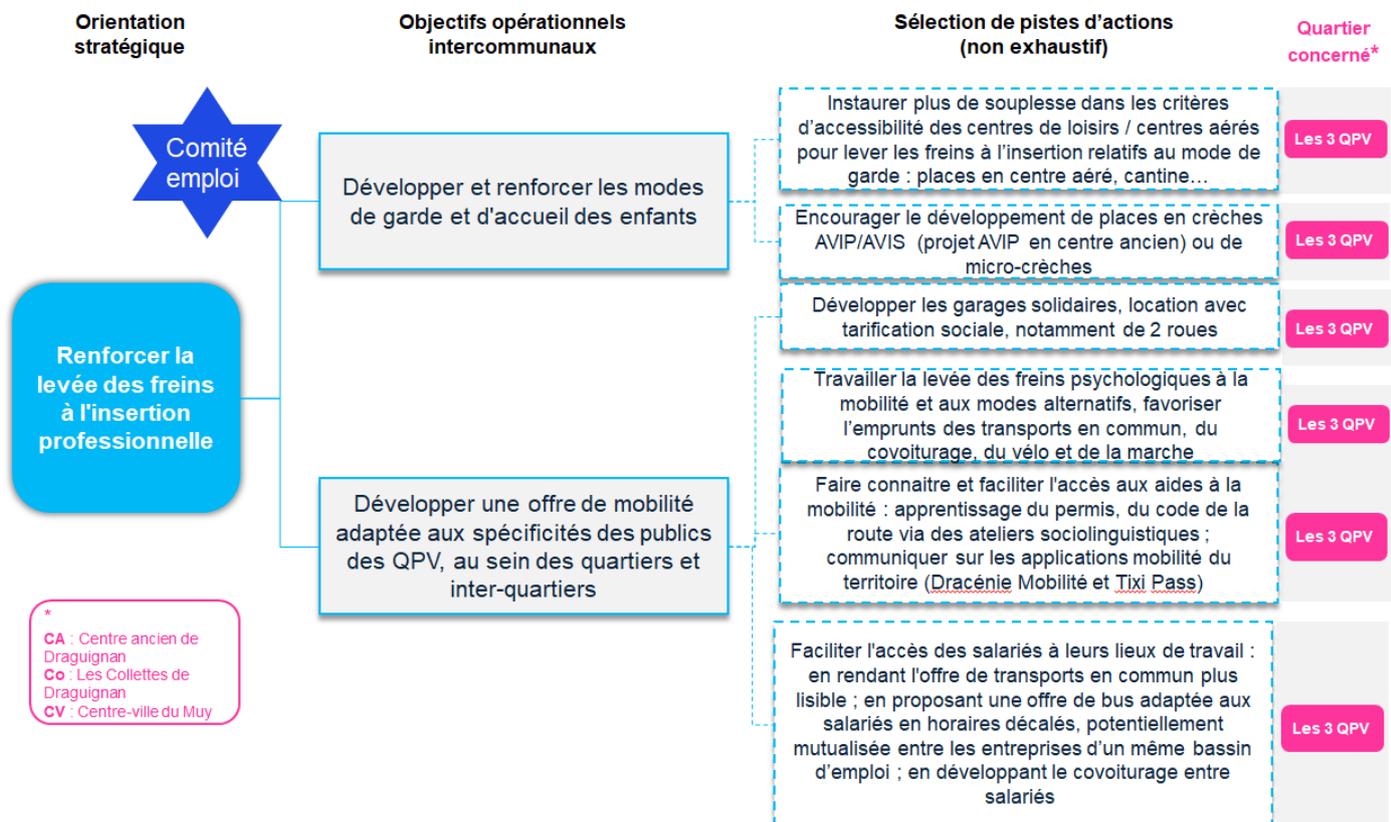
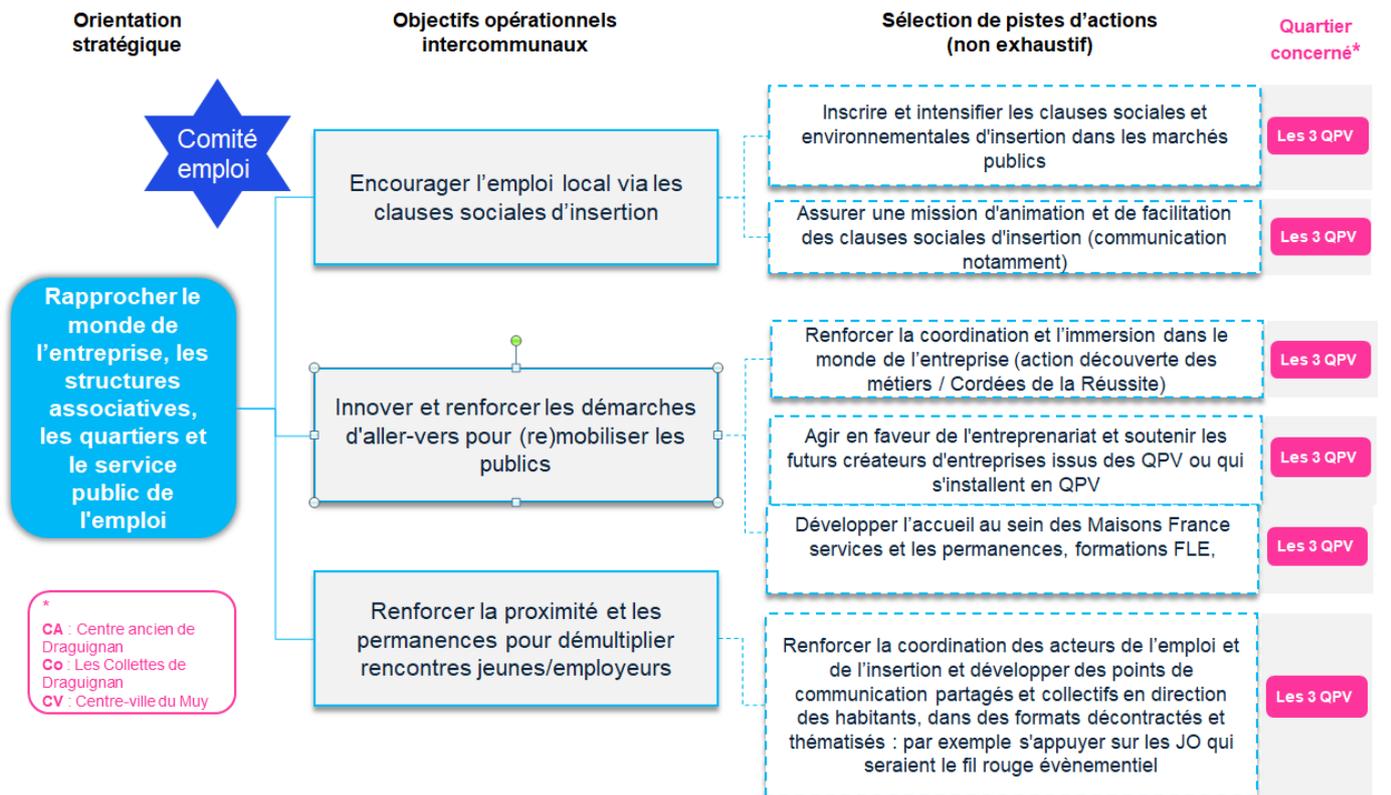
Le premier axe relatif à l'insertion socio-professionnelle et la recherche du plein emploi sur les quartiers, renvoie aux objectifs de soutenir les habitants dans leurs parcours d'insertion professionnelle, notamment via la levée des freins à l'emploi et en rapprochant le monde de l'entreprise, le réseau pour l'emploi et les structures associatives avec les quartiers.

Les QPV présentent des difficultés particulières en matière d'emploi, la demande d'emploi y est plus importante que sur le reste du territoire, les freins à l'insertion professionnelle (difficultés de mode de garde, niveaux de qualification, mobilité...) plus importants et les risques de discrimination à l'embauche également plus élevés. Les quartiers font l'objet de nombreux leviers d'action publique à même d'affronter ces enjeux : clauses d'insertion dans le cadre des projets de la commande publique, renouvellement urbain..., dispositifs de soutien à la création d'activité et au développement économique, etc. Par ailleurs le maillage d'acteurs associatifs et acteurs de l'économie sociale et solidaire, parfois soutenus par l'appel à projets Contrat de ville, représente un atout pour porter une politique de soutien à l'emploi au plus près des habitants et de leurs besoins.

Territoires souvent stigmatisés, un travail approfondi sur leur attractivité auprès des entreprises et sur l'adéquation des offres d'emploi aux compétences des habitants est nécessaire : le lien avec les entreprises et les habitants (notamment les plus jeunes) doit être construit, solidifié et facilité par les associations locales afin de permettre une découverte mutuelle autant que la constitution de réels réseaux professionnels et l'embauche au cœur des quartiers.

La mise en œuvre de la démarche comité emploi par le DDETS du Var et le déploiement de la loi pour le Plein emploi, constitueront des points d'appui pour piloter et animer cet axe.





Axe 2 : Renforcer la sécurité et la tranquillité

Le second axe, en lien avec la **sécurité et la tranquillité sur les quartiers**, vise à apaiser les relations avec les jeunes et recréer un lien de confiance avec les habitants au sein des quartiers.

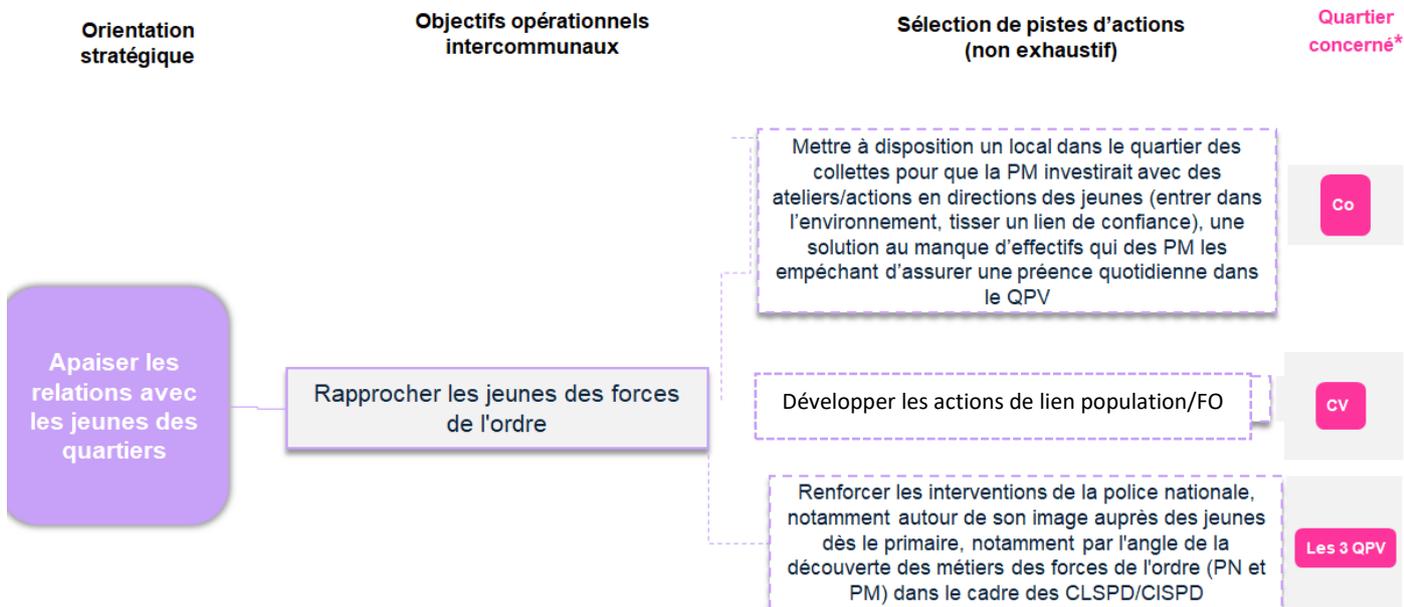
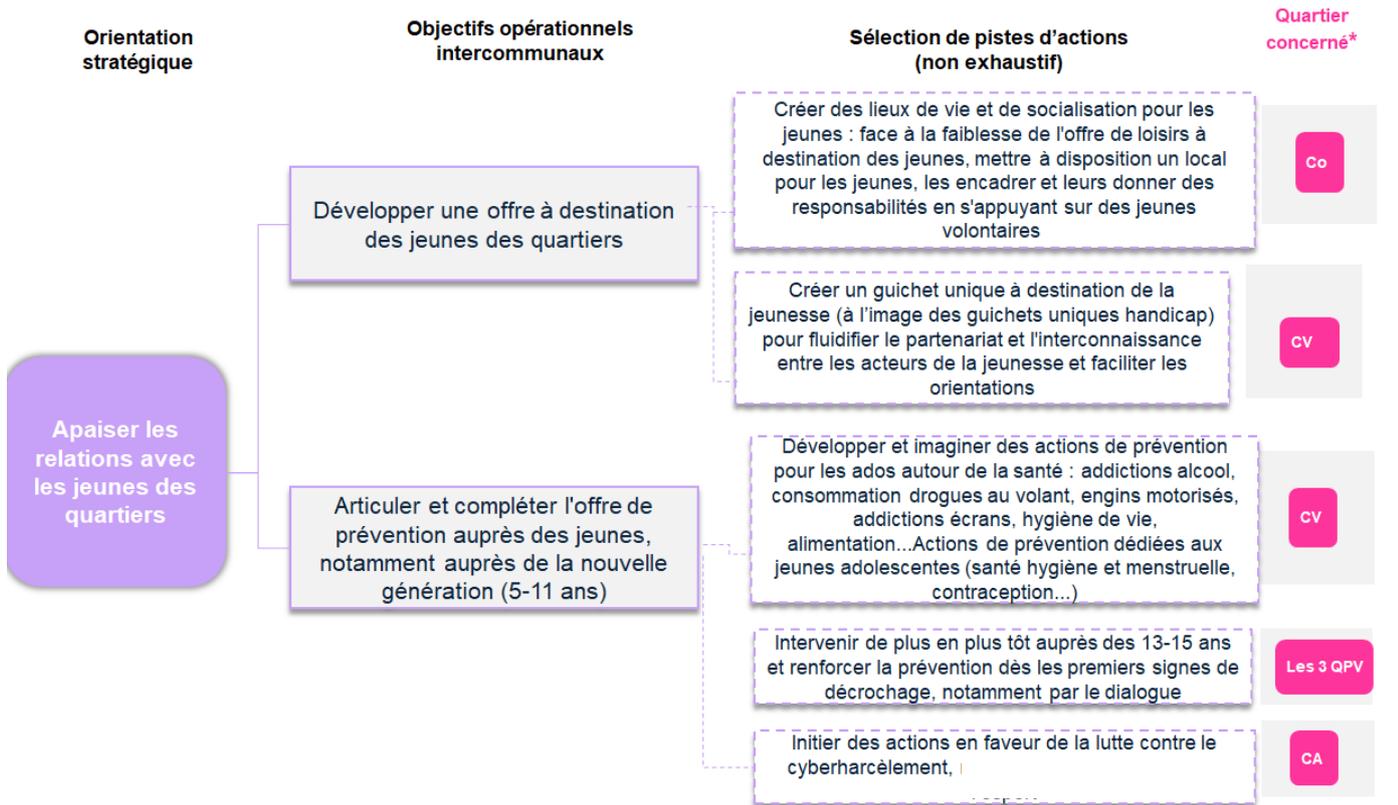
L'apaisement du climat social lorsque des épisodes de violence éclatent au sein des quartiers prioritaires et la prévention de leur résurgence font partie de l'« ADN » historique de la politique de la Ville. Les événements survenus en juin 2023 témoignent de la persistance de cet enjeu.

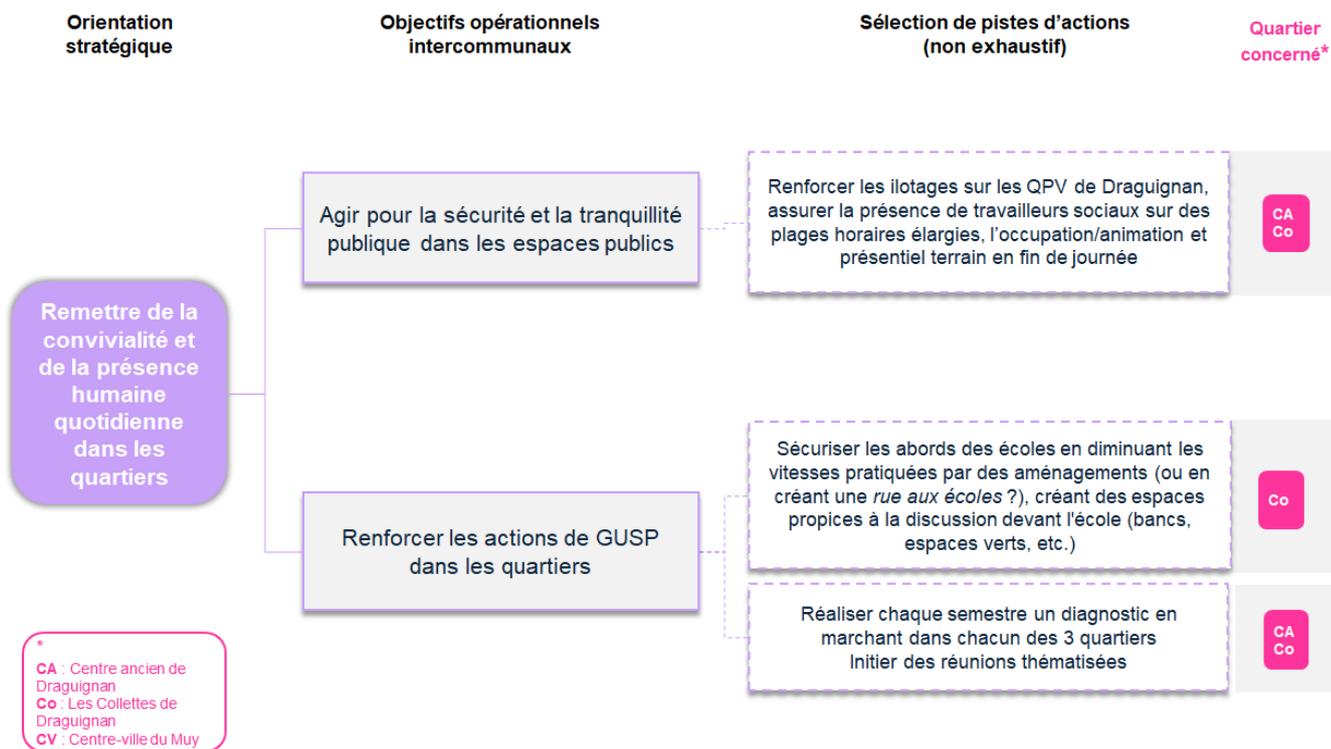
La prévention spécialisée, constitue l'un des leviers clés en la matière par son intervention sur le volet éducatif et sur le préventif dans l'optique d'éviter les passages à l'acte (prévention primaire) ou la récidive (prévention secondaire). Ce positionnement et ces leviers d'actions interviennent en complément des moyens de droit commun, en particulier de l'action des forces de sécurité intérieure (registre répressif et coercitif, leviers de l'interdiction et de la sanction).

Le **CISPD** à l'échelle de DPVa **et des CLSPD** des communes de Draguignan et du Muy, sont des cadres de concertation sur les priorités relatives à la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance, ayant pour objectif de favoriser l'échange d'informations entre les institutions et organismes privés ou publics. Parmi les projets marquants, un Centre de Supervision Urbain fonctionnant grâce à 204 caméras et 14 opérateurs a été mis en place à Draguignan, qui a des missions de surveillance générale et de lutte contre les atteintes à la propreté et à l'environnement. Des actions de veille éducative et de lutte contre les violences conjugales sont également menées en parallèle. Dans le cadre de la Politique de la ville, des actions ont également été financées, visant à favoriser l'intégration sociale, le soutien à la parentalité, le cadre de vie des habitants et le bien vivre ensemble, au travers de l'accès à la pratique de la langue française, l'accès aux droits et au numérique, à la santé, la culture et au sport, égalité filles-garçons... Un total de 522 000 € ont été investis pour l'année 2022-2023.

Le nouveau contrat de Ville, constituera le cadre global de la stratégie partenariale en faveur de la tranquillité publique et de la sécurité sur les quartiers prioritaires. Il s'agira, à travers son déploiement d'œuvrer :

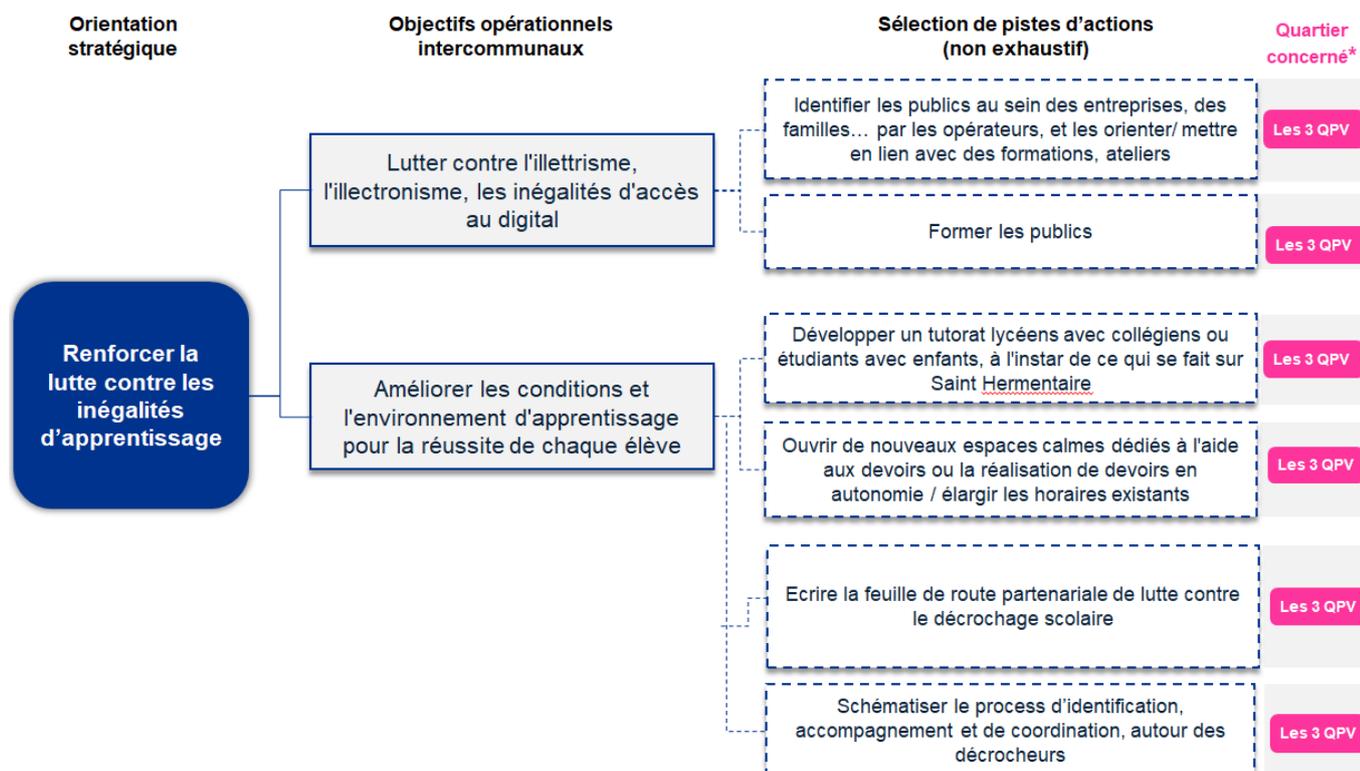
- Au **déploiement d'actions de prévention** notamment auprès des jeunes dès 11 ans
- **A l'apport de réponses aux problématiques rencontrées sur les quartiers :**
 - o L'emprise géographique et la visibilité grandissante du trafic, et ses conséquences en matière de recrudescence de faits de violences et de trajectoires déviantes dans des secteurs jusque-là relativement épargnées ;
 - o Les incivilités et leurs effets délétères sur la coexistence à l'échelle du voisinage ou de l'îlots de vie,
 - o Les accidents ou risques d'accidents provoqués par les véhicules roulant à grande vitesse, rodéos urbains inclus ;
 - o Les difficultés croissantes liées à des phénomènes dont les enfants et les jeunes sont les premières victimes et, à ce titre doivent être tout particulièrement protégés, tels que le harcèlement en milieu scolaire ou sur les réseaux sociaux, et le recrutement de plus en plus jeunes des guetteurs et autres « petites mains du trafic de stupéfiants ». Il s'agira, dans ce cadre de mobiliser tous les adultes intervenant dans l'éducation des enfants et de resserrer les liens écoles / famille / quartier tout en clarifiant les rôles respectifs des uns et des autres et en veillant à ce que chaque respecte ses obligations. Le resserré des liens entre les jeunes et les forces de l'ordre est également recherché dans ce nouveau Contrat de ville.

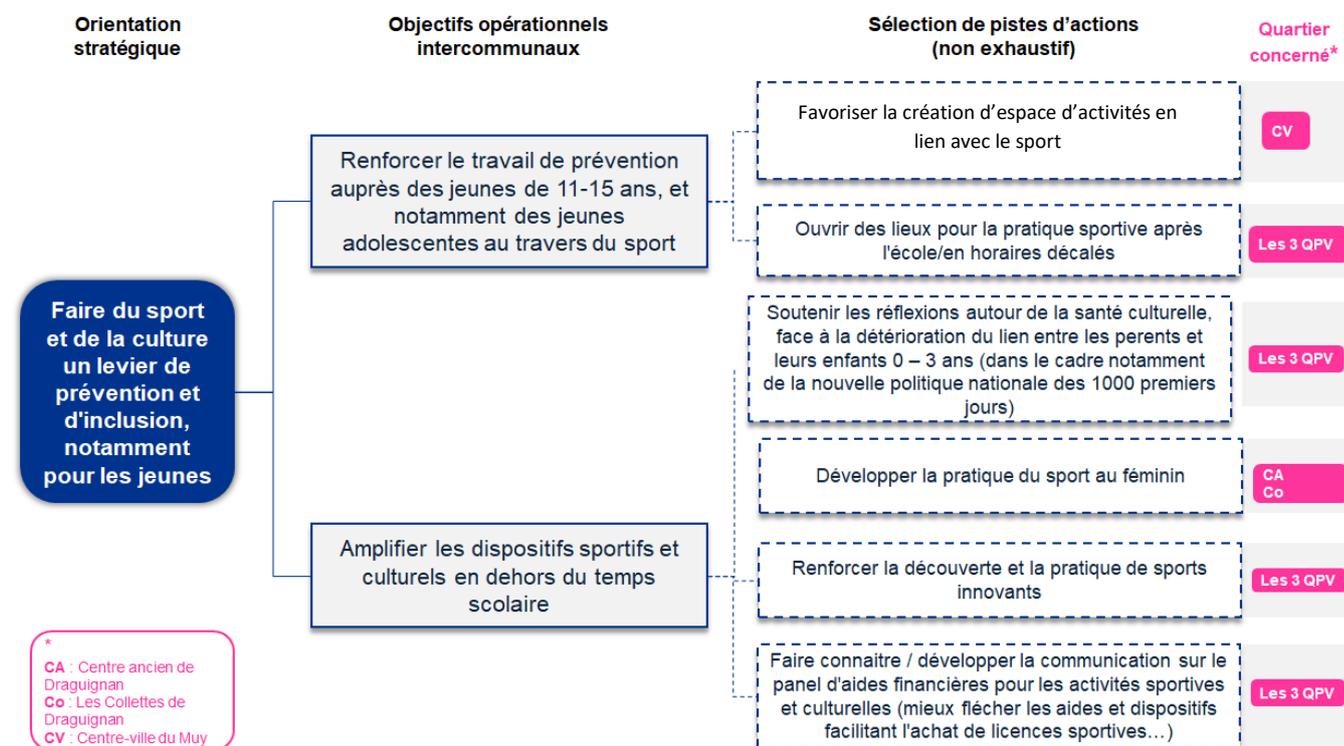
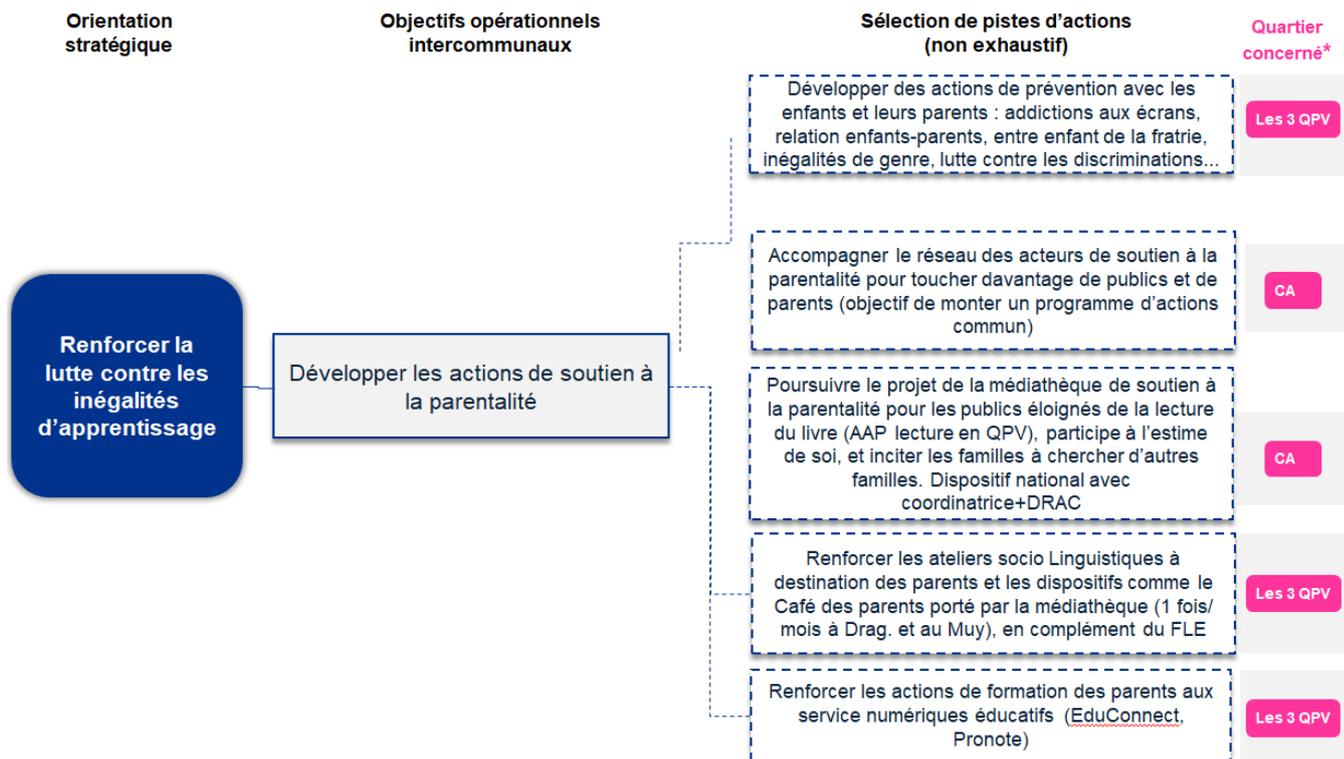




Axe 3 : Favoriser l'émancipation de tous par l'éducation, la culture et le sport

Le troisième axe a pour objet de favoriser l'émancipation de tous par l'éducation, qui passe par la lutte contre les inégalités d'apprentissage, et la promotion du sport et de la culture comme leviers de prévention et d'inclusion en particulier pour les jeunes.





*
CA : Centre ancien de Draguignan
Co : Les Collettes de Draguignan
CV : Centre-ville du Muy

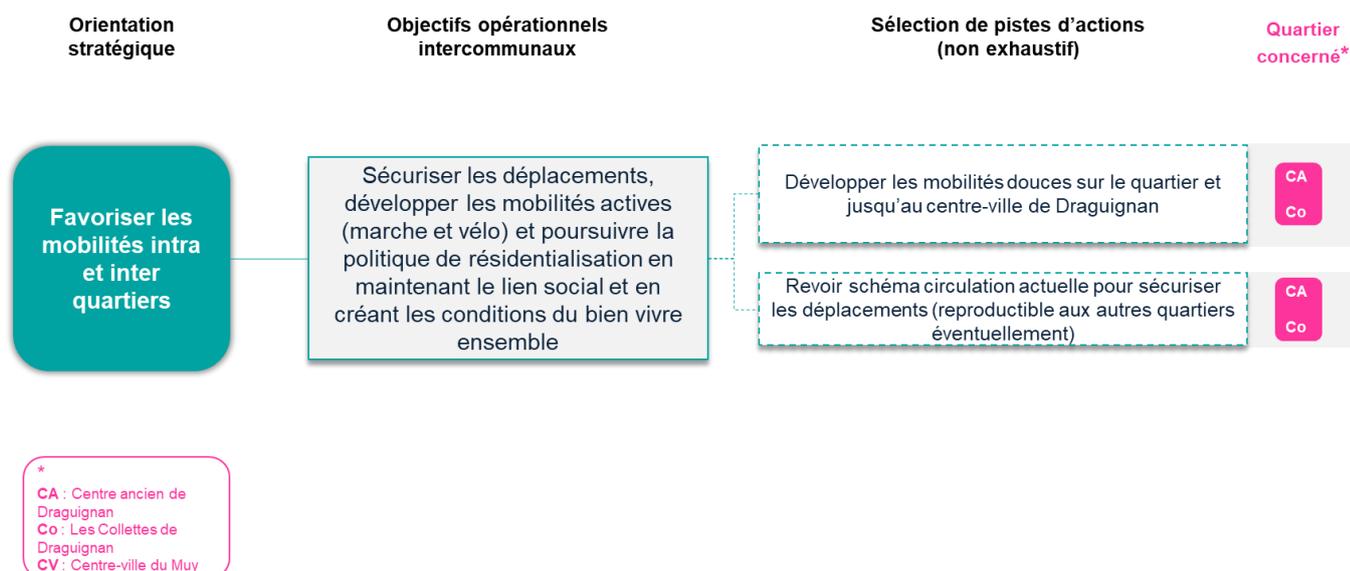
Axe 4 : Accompagner les transitions dans les quartiers prioritaires

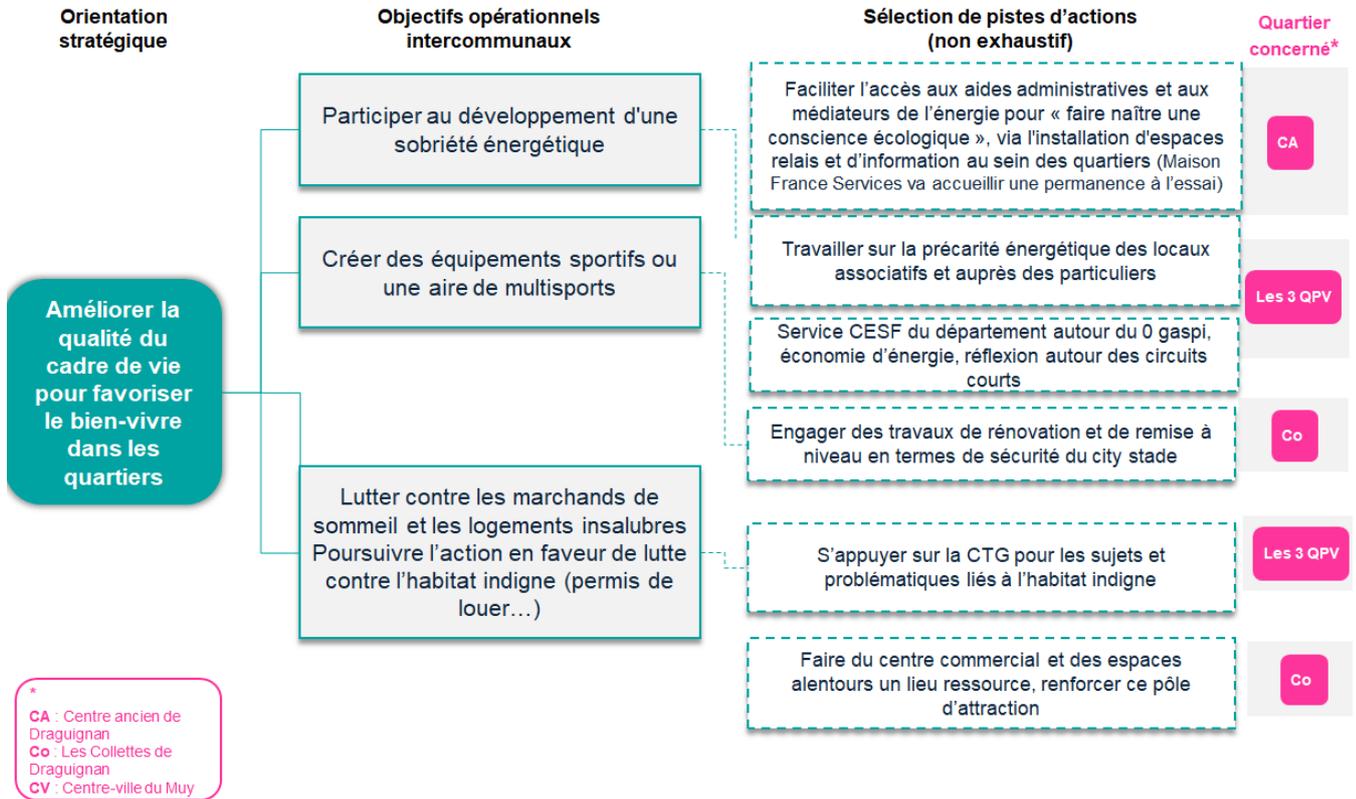
Le quatrième axe mentionne l'accompagnement des quartiers dans les transitions, écologiques, numériques et liées aux mobilités, dans un objectif d'amélioration de la qualité du cadre de vie des habitants.

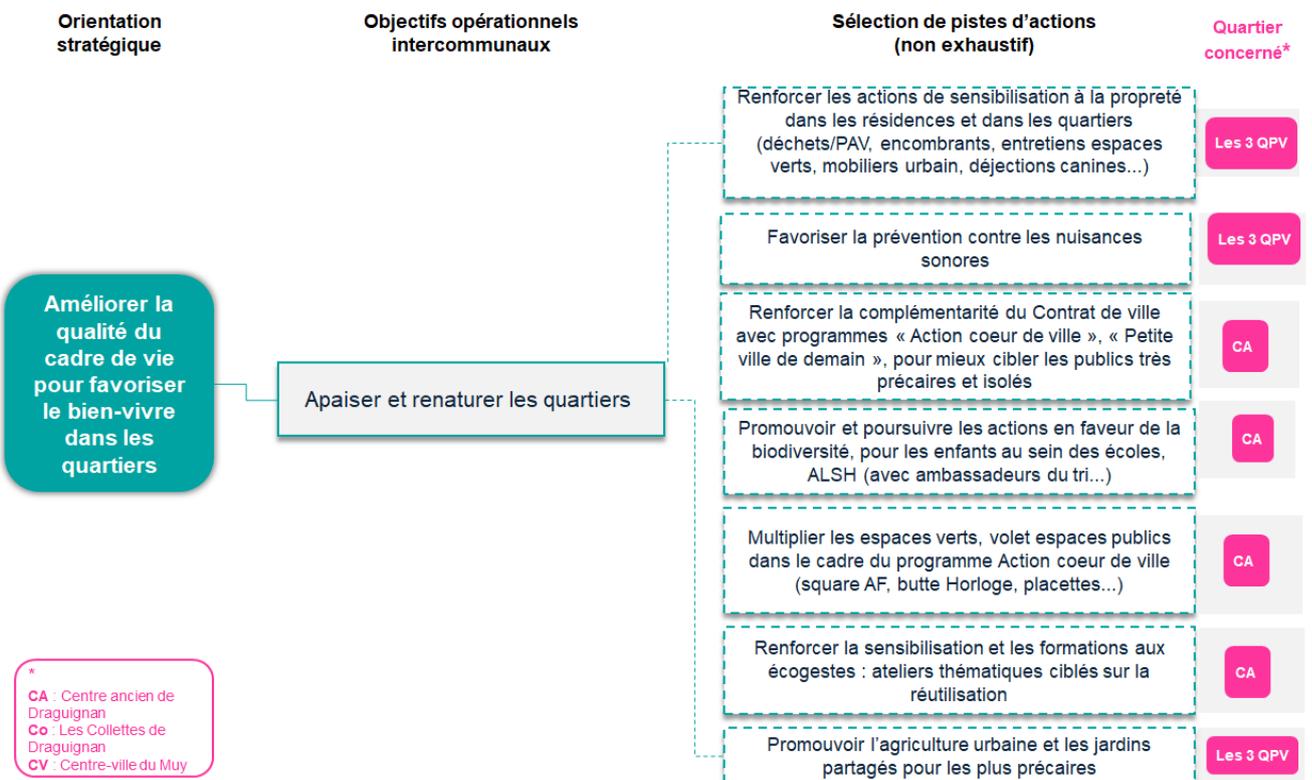
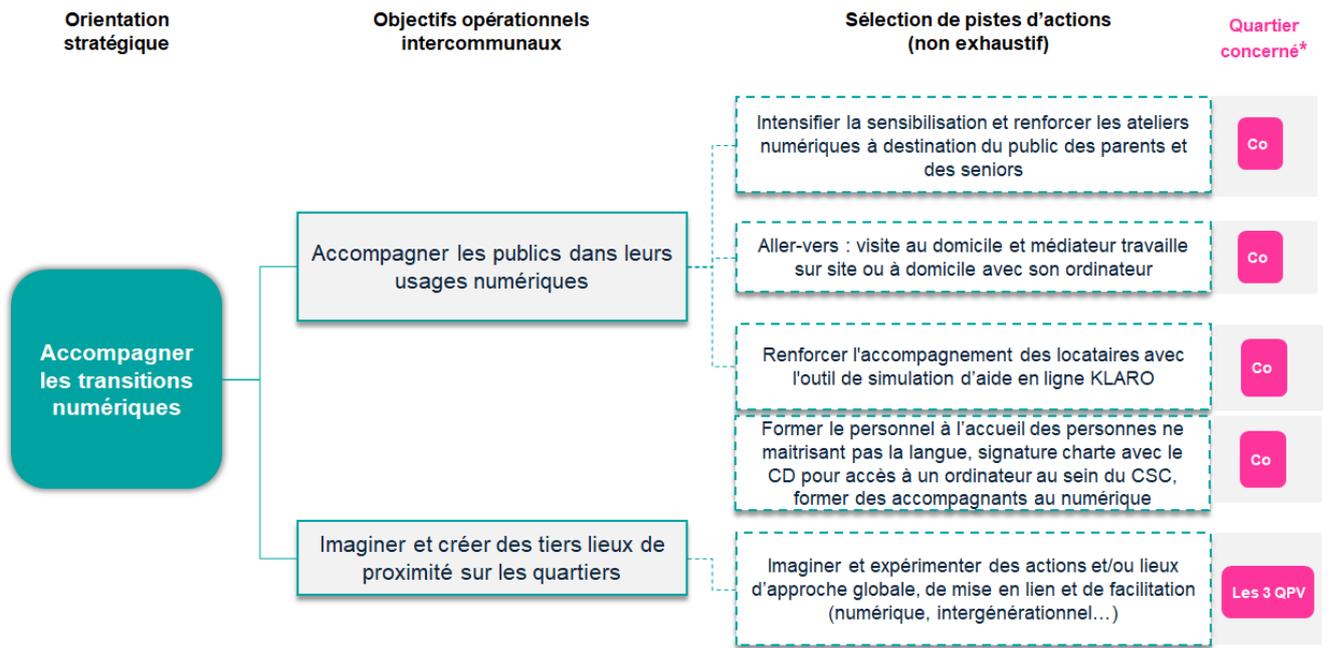
Enjeu principal pour les habitants des QPV, les **difficultés en termes de mobilité** constituent un réel frein à leurs déplacements. La morphologie urbaine des quartiers, souvent enclavés et isolés du reste du territoire, suppose un déploiement et interconnexion des réseaux de transports en commun permettant de garantir des liaisons directes et/ou facilitées pour les habitants avec le reste du territoire. Par ailleurs, des dispositifs en faveur de la population des QPV doivent être pensés afin de renforcer leur autonomie : aides au permis de conduire pour les plus fragiles (dont les mères de famille), développement des mobilités alternatives (vélos, co-voiturage) pour faciliter les déplacements, développement d'une offre locale de mobilité, levée des freins psychologiques à la mobilité, etc.

Très impactés par la **fracture numérique et l'illectronisme** il s'agira également d'accompagner les QPV et leurs habitants à une meilleure maîtrise de l'outil numérique. Le travail des associations et de l'ensemble des structures accueillant du public devra permettre de réduire l'écart et d'intégrer pleinement les quartiers à la dynamique de DPVa. Pour ce faire, il s'agira d'accompagner les publics les plus éloignés de la maîtrise numérique (jeunes et seniors, personnes ne maîtrisant pas la langue française) et de les acculturer à un usage dématérialisé, mais également de penser des dispositifs permettant d'équiper les familles en outils numériques et de les former à leur utilisation.

Enfin, les enjeux liés aux transitions écologiques et énergétiques sont liés à l'objectif d'amélioration de la qualité du cadre de vie sur les quartiers, notamment au niveau de la réduction des îlots de chaleurs, de la lutte contre les marchands de sommeil, de la participation au verdissement des quartiers et la sensibilisation des habitants aux écogestes afin de « faire naître une conscience écologique » au sein de ces quartiers.



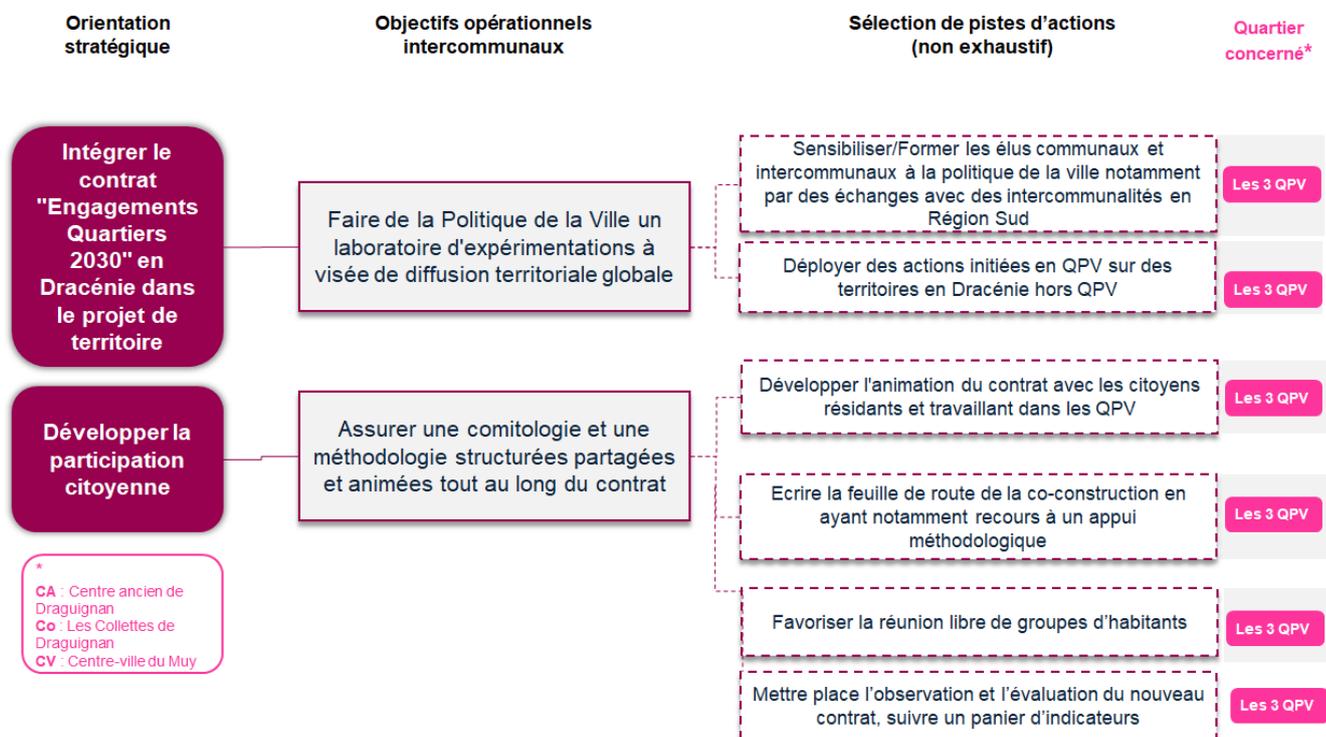




*
CA : Centre ancien de Draguignan
Co : Les Collettes de Draguignan
CV : Centre-ville du Muy

Axe 5 : Contribuer au développement des quartiers prioritaires en associant pleinement élus et citoyens

Le dernier axe stratégique porte ainsi sur la contribution au développement des quartiers prioritaires avec l'association des élus et des citoyens. Cet axe, transversal aux trois quartiers, s'inscrit dans les ambitions de développement de la participation citoyenne et d'inscription du présent Contrat dans un projet plus large de territoire.



La gouvernance, le pilotage, la mise en œuvre et l'évaluation du Contrat de ville

La gouvernance, le pilotage et les modalités d'évaluation du Contrat de ville

Le contrat de ville porte une ambition d'**amélioration des moyens** mis en œuvre en termes de **gouvernance et de coordination de la politique de la Ville**. A ce titre, la participation active de l'ensemble des collectivités est essentielle, ainsi que la signature du département et de la région assortie d'engagements concrets. Le maire devra être au cour de l'élaboration du contrat de ville, dans le respect des compétences des communes et de l'intercommunalité en matière de politique de la ville.

Les signataires souhaitent optimiser l'animation de la politique de la Ville pour assurer un effet levier sur la situation des quartiers, en visant une meilleure coordination entre les dispositifs de droit commun et les actions spécifiques en Politique de la Ville. Le Contrat de ville sera effectif au premier semestre 2024, pour une **période de six ans**.

Sur le plan de la gouvernance et du suivi du Contrat, les conclusions issues de l'évaluation finale du précédent contrat indiquaient la pertinence de développer une approche davantage **territorialisée à l'échelle des quartiers**, facilitant la mise en perspective des actions aux côtés des autres politiques publiques et l'interconnaissance et la capacité de fonctionnement en réseau des acteurs (avec par exemple des actions transversales pour un quartier).

Chaque signataire du Contrat identifie un **référént** dans son institution et au sein des instances du Contrat de ville, en charge d'assurer la coordination de la mise en œuvre du présent Contrat. Il s'agira pour chaque signataire d'informer l'équipe opérationnelle Politique de la ville des changements éventuels aux fins d'actualisation continue. La liste des référents est annexée au présent contrat.

a) La comitologie

Le comité de pilotage est co-présidé par Dracénie Provence Verdon agglomération avec les communes de Draguignan et du Muy, ainsi qu'avec l'Etat. Il associe tous les partenaires signataires. Un comité de pilotage restreint, réunissant les partenaires financeurs de la Politique de la ville pourra se réunir à la demande de l'Etat, des villes ou de DPVa.

Il est en charge du pilotage, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des actions menées dans le cadre du Contrat « Engagements Quartiers 2030 ». Il se réunira a minima une fois par an.

b) Le comité opérationnel

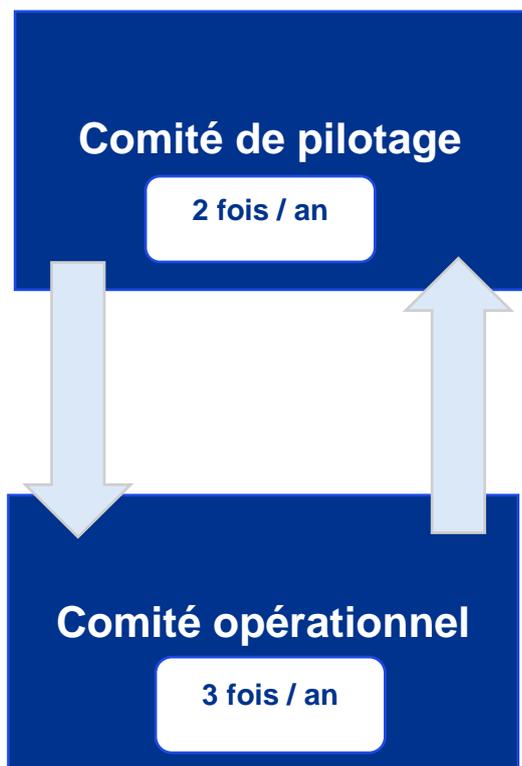
Le comité opérationnel est composé de représentants de :

- l'Etat : Préfecture, sous-préfecture et Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), délégation départementale du Var, ARS Paca, DASEN,
- Dracénie Provence Verdon agglomération
- Ville de Draguignan
- Ville du Muy
- CAF
- Conseil Départemental

Il est élargi à d'autres partenaires en fonction des champs traités : Conseil Régional, Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture du Var, Union Patronale du Var, CLED, France Travail, Missions locales, bailleurs sociaux, CPAM, etc.

Il se réunit au moins une fois par an et à chaque fois que nécessaire. Il est en charge du suivi et de l'évaluation du Contrat.

Le pilotage de la politique de la Ville à l'échelle de DPVa peut se schématiser de la manière suivante :



- Pilotage global de la stratégie du Contrat de ville : ajustement des orientations, suivi de la mise en œuvre des engagements...
- Partage des éléments consolidés sur la programmation et les moyens spécifiques déployés en direction des QPV

- Mise en œuvre et animation thématique du Contrat de ville sur les priorités et les champs de compétences de DPVa
- Articulation entre moyens de droit commun et politique de la ville dont pilotage de la programmation
- Accompagnement des porteurs de projets

c) Les modalités de suivi et d'évaluation du Contrat de ville

Le suivi des objectifs opérationnels chiffrés permet de mesurer les résultats obtenus. Outre ceux disponibles au niveau national pour chaque quartier prioritaire, le Contrat de ville inclura des indicateurs dans chacune des fiches actions.

Il prévoit pour toutes les actions spécifiques cofinancées dans le cadre de l'appel à projets, une évaluation déclinée comme suit :

- la feuille d'évaluation à mi-parcours ou intermédiaire des actions complétée au 30 juin ou au 30 septembre de l'année et instruite par l'équipe opérationnelle,
- la fiche d'évaluation annuelle et le compte rendu financier de subvention,
- des échanges réguliers individuels entre l'équipe opérationnelle Etat-DPVa et les structures,
- des échanges collectifs lors des réunions de coordination ayant eu lieu tout au long de l'année,
- des rencontres sur site sur la base d'une grille complétée sur place l'équipe projet,
- chaque projet fait l'objet de la remise, par l'opérateur, d'un questionnaire de satisfaction à diffuser auprès de ses bénéficiaires.

Des éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale pourront compléter les évaluations.

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation du Contrat de ville, un **panier d'indicateurs de suivis** précis par QPV (annexé au présent Contrat et issu du SIG VILLE), permettra de suivre et analyser l'évolution du contexte local. Un groupe de travail se réunira chaque année pour travailler ce suivi.

La programmation pluriannuelle

Un travail de simplification administrative de l'appel à projet et d'accompagnement des porteurs de projets sera déployé, notamment via la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) d'une durée de 3 ans dans le cadre de la programmation politique de la Ville, permettant de diminuer la charge administrative et la mobilisation de l'ingénierie concernant l'appel à projet lorsque le contexte le permettra.

Ces nouvelles modalités ont vocation à libérer du temps, en particulier pour les petites associations, face au constat du poids administratif que représente l'appel à projet, au détriment de l'animation et de la mise en réseau.

Il est également possible de mobiliser une partie des crédits BOP147 (2,5% maximum, et sous conditions) pour des projets en dehors des QPV sur des zones de fragilités, les **poches de pauvreté**.

La commune de Draguignan a formulé une demande pour l'intégration de 3 « poches de pauvreté », au vu de la dégradation de la situation relevée lors du précédent Contrat de ville 2015-2023 : les résidences Floralie-Saint Hermentaire, le Grands Fournas et le Cadran solaire. Un travail doit être mené pour préciser les actions envisagées sur ces lieux possiblement considérés comme des poches de pauvreté, et permettant une prise en compte sur la période du nouveau contrat.

La mise en œuvre de la TFPB

Utilisation de l'abattement de la TFPB

L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit que les logements locatifs sociaux bénéficient d'un abattement de TFPB de 30 % s'ils sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Les bailleurs doivent avoir signé une convention annexée au contrat de ville. L'abattement de la TFPB est fondé sur le constat que le coût de gestion est plus important dans les QPV pour les bailleurs sociaux que sur le reste de leur parc locatif.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à renforcer leurs interventions au travers d'actions relevant des axes suivants (8 axes avec 31 actions listées de façon exhaustive par l'accord-cadre) :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité
- Formation/soutien des personnels de proximité
- Sur-entretien
- Gestion des déchets et encombrants / épaves
- Tranquillité résidentielle
- Concertation / sensibilisation des locataires
- Animation, lien social, vivre ensemble
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service

La taxe foncière sur les propriétés bâties est un outil au service des habitants des quartiers politique de la ville. Ainsi la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB est annexée au contrat de ville.

Un diagnostic partagé territorial annuel, idéalement complété d'un diagnostic en marchant par résidence et par bâtiment sera réalisé par l'ensemble des partenaires signataires de la convention d'utilisation de la TFPB. Il permettra d'identifier les principaux fonctionnements / dysfonctionnements sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics.

Sur la base du diagnostic les bailleurs sociaux et les partenaires signataires élaboreront un programme d'actions annuel par quartier. Les actions dédiées à l'animation, le lien social et le vivre ensemble seront intégrées dans l'appel à projet annuel de la politique de la ville.

Un comité de suivi opérationnel animé par la chargée de mission logement assurera la gestion du programme d'actions, notamment un suivi trimestriel des pièces justificatives.

Les comités techniques et de pilotage du contrat de ville intégreront un volet TFPB.

Par ailleurs, une **convention associant les bailleurs sociaux, les forces de l'ordre et la justice** a été signée dans le Var afin de renforcer la tranquillité et la sécurité résidentielles.

La potentielle mobilisation des acteurs privés

Les financements dans le cadre des contrats de ville doivent assurer un **réel effet levier en maximisant les cofinancements publics et privés**. Les acteurs publics et privés à mobilisables pour répondre aux enjeux locaux doivent être identifiés à chaque échelle territoriale.

Un investissement des acteurs privés, tels qu'entre autres les entreprises ou les fondations, est attendu dans les QPV, au titre de **l'insertion socio-professionnelle** des habitants, mais également dans une **logique d'équipements** (notamment sportifs...) **ou d'aménagement** (aide au financement de projets, en particulier émanant de la concertation citoyenne).

Des exemples d'investissement d'acteurs privés dans les QPV

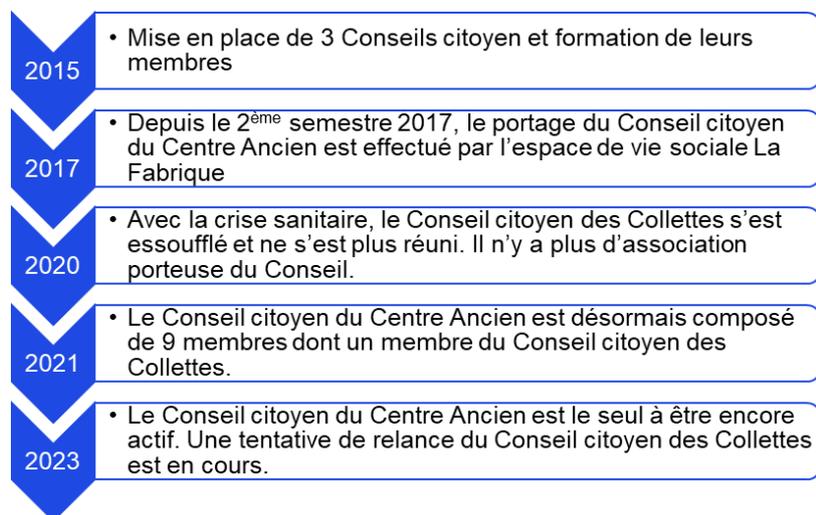
- **L'implication des entreprises et plus largement des employeurs**, dans le cadre des précédents contrats de ville sur le volet insertion - emploi :
 - Le Pacte de Dijon (2018)
 - Via les clauses sociales d'insertion
 - À travers le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises ([paQte](#))
 - L'exemple des chartes de bonnes pratiques, ou en faveur de la lutte contre les discriminations
 - Exemple des Alpes-Maritimes, où en vue de la pleine réalisation de l'objectif social des conventions de revitalisation, le préfet, en mars 2019, a Inséré une clause socio-urbaine visant à orienter la négociation vers l'accompagnement social et la création d'emplois au sein des QPV, au bénéfice des habitants en difficultés d'insertion professionnelles (jeunes sans qualification, seniors, travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi de faible niveau de qualification)
 - ...
- La **mobilisation potentielle de fondations** pour le soutien à certains porteurs de projets ou certains investissements sur les quartiers... (ex : Fondation BNP Paribas et son projet Banlieues ; Fondation FACE et son concours « S'engager pour les quartiers »)

Pour aller plus loin :

- ❖ La proposition de l'Institut Montaigne d'inclure dans les critères ESG de performances extra-financières l'action des grandes entreprises au profit des habitants des QPV et dans le code civil les implications territoriales de la gestion des entreprises
- ❖ Créer une fondation pour les QPV (envisagé à l'article 9 de la loi Lamy mais n'a jamais abouti)

La participation citoyenne

Le bilan du précédent Contrat de ville met en exergue **la volonté de prendre en compte la parole citoyenne, qui se heurte toutefois à une mobilisation limitée**. Les trois conseils citoyens institués sur les QPV ont connu des évolutions différenciées, où seul le conseil citoyen du Centre Ancien de Draguignan est resté opérationnel sur toute la durée du Contrat de ville, comme illustré ci-dessous :



Afin de renforcer l'engagement citoyen, plusieurs perspectives ont été identifiées :

- Renforcer la **reconnaissance et la formation** de la participation citoyenne ;
- Donner un **cadre plus souple** aux conseils citoyens, en faire un organisme vivant « hors les murs » ;
- Poursuivre le **système des tables citoyennes**, un format décentralisé des conseils citoyens et des enquêtes (micros-trottoirs, boitage de flyers...) ;
- Favoriser une **participation libre** quitte à avoir des taux de rotation importants ;
- Développer les **synergies avec les Conseils de quartier** ;
- **Relancer un Fonds de Participation des Habitants ou budget participatif**, pour déclencher de nouveaux projets notamment sur le volet économique ;
- Favoriser la **rencontre avec d'autres conseils** citoyens pour échanger sur leurs pratiques.

L'association des habitants au Contrat « Engagements Quartiers 2030 », leur investissement au sein des **conseils citoyens**, mais également les **démarches souples** et les dispositifs comme les conseils de quartiers, qui font la promotion des capacités d'agir des habitants, sont encouragés par l'ensemble des signataires du présent contrat. C'est dans ce cadre que l'accompagnement précédemment mentionné par Cité Ressources a été mis en place avec l'objectif d'écrire la une feuille de route d'ici le premier semestre 2024.

Les engagements des signataires du Contrat de ville

Les partenaires signataires s'engagent à mobiliser les dispositifs de droit commun ou spécifiques qu'ils mettent en œuvre dans le cadre de leurs compétences, au service des habitants des quartiers prioritaires, en lien avec les acteurs de la politique de la ville.

Ils mettent en œuvre les plans d'actions dans le cadre des programmations annuelles, sous réserve du vote des lois de finances pour l'État et des votes des assemblées délibérantes pour les collectivités territoriales

Département du Var :

Le Département du Var s'engage au sein des quartiers prioritaires par la mise en œuvre de ses compétences, et notamment le déploiement de l'action sociale dont il est chef de file. Au bénéfice des Varois et Varoises qui y résident, son intervention vise à promouvoir l'insertion sociale et professionnelle. Le Département mobilise particulièrement 6 politiques prioritaires :

- 1- L'emploi, dans le cadre du dispositif partenarial Var insertion travail copiloté avec l'Etat
- 2- Le soutien aux centres sociaux et espaces de vie sociale,
- 3- La petite enfance,
- 4- La prévention spécialisée,
- 5- La politique jeunesse, sport, culture,
- 6- Le renforcement global de l'action et des partenariats du Département dans les quartiers politique de la ville, dans la mise en œuvre des politiques sociales.

Par la mobilisation quotidienne de ses agents au sein des quartiers prioritaires, le Département poursuivra son accompagnement et sa collaboration étroite avec les partenaires qui y sont présents. Il prendra part à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation et à la gouvernance du contrat de ville, notamment au travers d'une participation aux comités techniques et aux comités de pilotage.

Banque des territoires :

« Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la **transformation écologique** et la **cohésion sociale et territoriale**, en vue :

- **d'accélérer le verdissement des quartiers** : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc.) ;
- **de favoriser l'investissement** dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- **de soutenir l'entrepreneuriat** via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de **crédits d'ingénierie** pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;

- de **fonds propres pour investir** dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de **prêts de long terme** pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...)

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents. »

Dracénie Provence Verdon agglomération :

Pour DPVa il s'agira ainsi notamment des domaines en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat, d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, d'assainissement des eaux usées, de gestion des eaux pluviales, d'aménagement numérique, d'enseignement supérieur et recherche, de développement d'une stratégie globale de santé.

Et particulièrement en matière de politique de la ville : l'élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations du contrat de ville, l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, les programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Le.....

Le Préfet du Var Philippe MAHE	Le Président de Dracénie Provence Verdon agglomération Richard STRAMBIO	Le Maire de Draguignan Richard STRAMBIO
La Maire du Muy Liliane BOYER	Le Président du Conseil Départemental du Var Jean Louis MASSON	Le Directeur territorial de la Banque des territoires David DE ARAUJO
Le Directeur de la Caisse d'Allocation Familiale Julien ORLANDINI	Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Var Mathieu SIEYE	Le Procureur de la République Tribunal judiciaire de Draguignan Pierre COUTTENIER
Le Directeur Régional Direction des affaires culturelles	Le Directeur Territorial du Var de France Travail Marc ZAMPOLINI	Le Directeur de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé Sébastien MONIE
Le Directeur de l'Assurance maladie CPAM du var	Le Président de la Chambre de Commerce et d'industrie Basil GERTIS	Le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat Roland ROLFO
Le Président de la chambre d'agriculture du Var Sylvain AUDEMARD	Le Président de la Mission Locale Est-Var Claude FOURNET	La Présidente de la Mission locale Dracénie Coeur de Var Nadine DECARLIS
Le Président de l'Union Patronale du Var	Le Président de l'association régionale HLM PACA Corse	Le Président de la SAIEM Michel PONTE
Le Président de Var Habitat Thierry ALBERTINI	Le Président du Directoire de 1001 Vies	

